

LA GAZETTE



**Échange des vœux
samedi 20 janvier à 11h30 au foyer rural
Venez nombreux !**

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-OUEN-LES-VIGNES

N° 108 - JANVIER 2018

Tél.: 02.47.30.18.87. www.saint-ouen-les-vignes.fr

LE MOT DU MAIRE



Chères Audoniennes, chers Audoniens,

Le 10 décembre dernier, vous étiez appelé(e)s à élire vos nouveaux représentants au conseil municipal. Déconnecté d'une échéance électorale nationale, placé dans un contexte de quasi anonymat pour certains, dans l'urgence pour d'autres, ce scrutin de mi-mandat ne pouvait réunir les meilleures conditions d'organisation et d'information qui accompagnent habituellement une consultation démocratique, si pleine de sens à notre niveau local.

Je remercie vivement celles et ceux qui se sont déplacé(e)s pour voter, apportant ainsi de manière citoyenne une réponse à ce que l'on pourrait considérer, parfois à tort, comme un désintérêt pour la chose publique. Les 314 suffrages exprimés ont été reçus comme autant de signes d'encouragement adressés aux quinze candidat(e)s, maintenant élu(e)s et installé(e)s dans leurs fonctions de conseiller(e)s municipaux(ales) et communautaires. Je remercie bien entendu les mêmes conseiller(e)s de m'avoir témoigné toute leur confiance et leur sympathie en m'élisant maire de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes pour les deux années et demie à venir. Cette responsabilité m'oblige et m'engage dans un dialogue permanent et une confiance mutuelle. Elle me fait également prendre la mesure d'une tâche lourde et complexe qui demande un investissement sans relâche. Il en est de même pour tous les conseillers engagés. Ensemble, nous sommes convaincu(e)s que l'esprit et l'intérêt communautaires peuvent résonner en chacun de nous, portés par l'énergie et l'imagination. Avec votre collaboration, nous assurerons ainsi le développement et le rayonnement de Saint-Ouen-les-Vignes.

C'est dans cette dynamique recherchée que nous souhaitons donner sens à notre action et à notre gouvernance qui intégrera les principes de partage des responsabilités et de la démocratie permanente. La nouvelle organisation interne au conseil municipal tient déjà compte de cette volonté. Vous découvrirez dans les pages suivantes la nouvelle définition des commissions, leur composition et les attributions de chacun. D'ores et déjà, nous vous invitons à manifester auprès de nous votre intérêt pour une participation aux comités consultatifs, véritables groupes de partage de compétences et d'idées, indispensables à l'amélioration des services et/ou à l'élaboration des projets structurants à venir. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Notre avenir proche passe par une clarification aussi nécessaire qu'attendue sur le projet de fusion entre les communes de Montreuil-en-Touraine et Saint-Ouen-les-Vignes. Nous nous y sommes engagé(e)s et sans tarder nous rencontrerons prochainement nos homologues de Montreuil pour signifier officiellement notre décision de sortir du processus de fusion. Cependant, de la réflexion dans les groupes de travail, sont apparues des perspectives possibles de mutualisation des moyens et des synergies communes qui ne peuvent toutefois s'imposer sans une réflexion globale sur la cohérence territoriale et l'intérêt général. L'abandon du projet esquissé dans les contours jusqu'ici envisagés ne signifie pas pour autant s'éloigner de notre voisin. Sans augurer d'une possible évolution de la législation sur l'organisation territoriale de notre pays, nous pouvons respecter un attentisme de bon aloi, signe de sagesse et d'apaisement.

Cet avenir proche ne doit pas nous faire oublier qu'il y a encore peu, Marie-Joëlle ADRAST en sa qualité de maire, Marie-Thérèse FEIREISEN pour la période d'intérim, ainsi que les membres sortants du conseil municipal, présidaient à la bonne gestion de notre commune. Nos pensées et nos témoignages de respect et de reconnaissance accompagnent toutes celles et ceux qui nous ont précédé(e)s et ont exercé avec sérieux, honnêteté et dévouement leurs fonctions d'élus, parfois au-delà de ce qui relève uniquement de la charge ou de l'engagement citoyen. Marie-Joëlle ADRAST, par sa longévité d'élue et ses valeurs humaines, est la démonstration même de l'altruisme. Jean-Luc MARIDA, avec ses mots choisis et son expérience partagée, apporte un témoignage sensible et appuyé dans les pages suivantes.

Enfin, je ne voudrais pas terminer cet échange sans vous adresser un message résolument optimiste, cet état d'esprit ou cette qualité dont nous ne devrions jamais totalement nous départir, même dans les moments plus difficiles. Ensemble, nous pouvons toujours réaliser davantage, pour notre propre bénéfice mais avant tout dans l'intérêt de tous. C'est possible à notre modeste échelle et nous en attendons tous les signes avant-coureurs. L'hiver est encore là, avec ses épisodes tempétueux et sa lumière rare. Mais bientôt le printemps se manifestera de nouveau pour nous offrir ses perspectives de chaleur et de jours clairs. Nous penserons alors à notre environnement quotidien, au cadre de vie privilégié que nous avons choisi ou dont nous héritons, et qui demande en retour tant de soins. Aux banderoles anti-fusion succéderont alors les frondaisons et les fleurs. Nous pouvons sans doute anticiper l'arrivée de la belle saison en les retirant dès maintenant. Je vous en remercie sincèrement.

Ces perspectives heureuses, je les accompagne de tous mes meilleurs vœux, pour vous et pour tous les êtres qui vous sont chers.

« La joie de l'âme fait le beau jour de la vie en quelque saison que l'on soit ». (Sénèque)

Que 2018 vous apporte joie, sérénité, santé... et de beaux moments à partager ensemble. Le premier d'entre eux pourrait être la cérémonie des vœux à laquelle le conseil municipal et les employé(e)s municipaux(ales) seraient heureux(ses) de vous rencontrer le samedi 20 janvier 2018 à 11h30 au foyer rural. Nous vous y attendons nombreux.

Très cordialement,

Philippe DENIAU

SOMMAIRE

Le mot du maire	page 1
Le conseil municipal	page 3
Les commissions	page 21
La vie associative	page 22
Vivre ensemble	page 28
Informations	page 30
État civil	page 38



L'équipe municipale élue le 10 décembre 2017

Au 1^{er} plan :

Gnia CHA Animatrice socio- culturelle	Jennifer TOURET Assistante socio- éducative	Maria LANGEVIN Manager service reconditionnement	Éliane ROGUET Commerçante retraîtée	Jean-Charles GAUVIN Chef d'entreprise	Dominique LAMBERT Technicienne Ressources humaines Paie <i>Adjointe Environnement - Urbanisme</i>
---	---	--	---	--	--

Au 2^{ème} plan :

Pascal CONZETT Technicien outilleur <i>Adjoint Bâtiments – Voirie - Assainissement</i>	Philippe DENIAU Délégué départemental de l'action sociale des Finances <i>Maire</i>
--	--

Au 3^{ème} plan :

Jean-François HUBERT Administrateur de spectacles <i>Adjoint Vie associative – Culture - Communication</i>	Michel DESVAUX Profession libérale - Retraité	David FORREZ Comptable	Olivier FERRISSE Agent SNCF retraité	Dominique GEAY Ingénieur fluides industriels et performance énergétique
--	---	---------------------------	---	---

Absentes sur la photo :

Claudette COURTOIS Sans profession <i>Adjointe Affaires scolaires et sociales</i>	Dominique FLEURY Agent de maîtrise
---	---------------------------------------

COMPTES RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017****Demande de subvention complémentaire au titre de la D.E.T.R. 2017 pour les travaux de réfection du mur de soutènement de la rue de l'Aître Vert**

Le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, présenté au conseil municipal du 16/02/17, doit être modifié, pour répondre aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (appareillage du mur en moellons avec finition « à pierres devinées », réfection des barbacanes en pierre de taille). De plus, la découverte d'un puits situé derrière le mur entraîne des travaux supplémentaires : réfection de l'enduit et pose d'un joint de dilatation pour isoler du mur ancien. Un nouveau chiffrage a été demandé à l'entreprise BRIAULT Construction. Le devis s'élève à 37 169,18 € H.T. La demande de subvention D.E.T.R. déposée précédemment portait sur un montant H.T. de 28 648,90 €. Sur cette base, une subvention d'un montant de 8 595 € a été attribuée à la commune pour ces travaux selon le courrier du Préfet en date du 23 mai 2017.

Le Conseil municipal, considérant l'augmentation du coût des travaux, adopte les modifications apportées au projet, et arrête le plan de financement suivant :

Montant T.T.C. des travaux	44 603,02 €
Montant H.T. des travaux	37 169,18 €
Subvention D.E.T.R. (40%)	14 187,00 €
Autofinancement	29 736,02 €

Sur cette base, il sollicite une subvention complémentaire D.E.T.R. et autorise Madame le Maire à commander les travaux selon le devis fourni par BRIAULT Construction.

Travaux de réaménagement des toilettes de l'école

M. CONTE de MANEHOME, maître d'œuvre, a lancé la consultation des entreprises pour les travaux estimés à 23 500,00 € H.T. Le chantier doit impérativement débiter dans la première quinzaine de juillet pour être achevé avant la rentrée scolaire. Dès réception des offres, l'avis des membres de la commission d'appel d'offres sera sollicité. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à commander les travaux aux entreprises retenues par les membres de la commission d'appel d'offres.

Questions diverses

Rythmes scolaires : le Conseil d'école réuni le 16 juin dernier a décidé de conserver la semaine de 4 jours et demi pour l'année scolaire 2017-2018. Le décret offrant la possibilité de déposer une demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours est paru le 27 juin 2017. Si un accueil de loisirs devait être mis en place le mercredi matin, il serait entièrement à la charge de la commune. En effet, la C.C.V.A. exerce la compétence accueils collectifs de mineurs uniquement pour le mercredi après-midi. Une modification des statuts de la C.C.V.A. est nécessaire. Une réflexion sera engagée l'année prochaine sur un éventuel retour à la semaine de 4 jours.

Les horaires ont été modifiés pour s'adapter à la disparition des T.A.P. :

- cours les lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 et le mercredi de 9h00 à 12h00,
- accueil périscolaire gratuit (à la charge de la commune) de 15h30 à 16h30.

Fonds de concours du S.I.E.I.L. :

Par courrier en date du 14 juin 2017, le Président du S.I.E.I.L. notifie à la commune une aide financière de 6 185,00 € pour les travaux de remplacement de lampadaires rue de la Clarcière et rue de la Bourdonnerie et la mise en sécurité de deux armoires de commande.

Solde F.D.S.R. 2016 :

La commission permanente du Conseil départemental a décidé le 23 juin 2017 d'attribuer à la commune une subvention de 877,58 € en complément des 12 469,42 € versés en 2016 dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale.

C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017**Travaux de réaménagement des toilettes de l'école**

Mme le Maire informe les conseillers que les travaux de réaménagement estimés à 23 500,00 € H.T. par l'A.D.A.C. s'élèvent à 55 152,21 € H.T. selon les devis acceptés :

Lots	Entreprise	Montant H.T.
Gros œuvre/maçonnerie	AUBERT-GUIET	10 259.84
Isolation/doublage	ACCRELEC	6 184.24
Electricité	CLEMENT	5 200.00
Plomberie	ROUSSEAU	15 330.00
Peinture	ARTCIEL DECOR	6 536.43
Carrelage/faïence	PITTONI	5 240.10
Serrurerie	BOUCLET	971.60
Mission SPS	BTP Consultants	840.00
Contrôle technique	BTP Consultants	1 590.00
Maîtrise d'œuvre	MANEHOME	3 000.00

Certains postes ont été sous-évalués et/ou omis par l'A.D.A.C. d'où le surcoût très important. Les travaux ont débuté le 8 juillet dernier pour être achevés fin août. Le C.M., après délibération, à l'unanimité, décide que ce dossier doit être classé en priorité n° 1 pour la D.E.T.R., et retire le dossier de demande de subvention établi pour la réfection du mur de soutènement de la rue de l'Aître Vert. Il arrête le plan de financement suivant :

• Montant des travaux H.T.	55 152,21
• Montant des travaux T.T.C.	66 182,65
• Subvention F.D.S.R. socle 2017	13 347,00
• D.E.T.R. allouée pour réfection du mur	8 595,00
• D.E.T.R. complémentaire espérée	13 000,00
• Autofinancement	31 240,65

et sollicite de la Préfecture d'Indre-et-Loire une subvention complémentaire pour l'aider à financer les travaux de réaménagement des toilettes de l'école beaucoup plus onéreux que l'estimation.

Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Par délibération en date du 14 janvier 2016, le C.M. a confié l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la C.C.V.A. :

- Certificats d'urbanisme « opérationnel » (C.U.b)
- Permis de construire et permis pour une maison individuelle
- Permis d'aménager et permis de construire
- Permis de démolir
- Déclarations préalables donnant lieu à taxation
- Demandes de modification, d'annulation, de prorogation et de transfert de toutes les décisions évoquées ci-dessus.

La commune avait conservé l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (C.U.a) et des déclarations préalables ne donnant pas lieu à taxation (travaux de ravalement, travaux ne créant pas de surface de plancher, clôtures, murs...). L'adjoint administratif qui instruisait ces dossiers partant en retraite le 1^{er} novembre 2017, le temps de travail de l'agent recruté pour le remplacer sera réduit à 20 heures par semaine et ne permettra plus l'instruction des demandes conservées par la commune. La C.C.V.A. a donné son accord pour instruire l'intégralité des autorisations et actes déposés en mairie et propose d'acter cette modification par avenant.

Le C.M. accepte de confier à la C.C.V.A. l'instruction des demandes de certificat d'urbanisme d'information (C.U.a) et les déclarations préalables ne donnant pas lieu à taxation, et autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention qui prendra effet au 1^{er} novembre 2017.

Cantine scolaire

M. MARIDA, Adjoint aux Affaires scolaires, informe les conseillers que le contrat liant la commune à RESTORIA pour la livraison des repas de la cantine prévoit une révision de prix annuelle indexée sur l'évolution des indices INSEE. La hausse déterminée par la variation de l'indice 001763856 au 1^{er} mars 2016 et au 1^{er} mars 2017 est de 1,025 %.

L'augmentation des prix est la suivante :

Repas Restoria	Septembre 2016	Septembre 2017
Repas maternelle	2,62 €	2,65 €
Repas primaire	2,76 €	2,79 €

Approbation unanime par le C.M. des nouveaux prix des repas maternelle et primaire fournis par RESTORIA à la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017, selon le tableau ci-dessus.

M. MARIDA présente aux conseillers le bilan de la cantine pour l'année scolaire 2016/2017.

Le prix de revient du repas avec la fourniture des repas et du pain est de 2,60 € (2,57 € l'année précédente), le prix de revient avec toutes les charges, fluides et dépenses de personnel, s'élève à 7,06 € contre 6,68€ en 2015-2016. Le pourcentage des dépenses supportées par le budget communal est en augmentation pour grande partie due aux charges de personnel et aux énergies consommées.

Les tarifs actuels ont été fixés par délibération du 24 juillet 2016 :

- repas maternelle	3,33 €
- repas primaire	3,47 €
- repas adulte	5,35 €
- repas personnel communal	4,03 €

Une hausse de 2 % avait été appliquée sur les tarifs de 2015. Les prix doivent être fixés avant la rentrée prochaine du 4 septembre 2017.

M. MARIDA présente trois augmentations envisageables (+ 1 %, + 1,5 %, + 2 %) et le coût supplémentaire à supporter par les familles pour une facture de 14 repas.

Le C.M. décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation au taux de 2 % et fixe comme suit les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2017-2018 :

- repas maternelle	3,40 €
- repas primaire	3,54 €
- repas adulte	5,46 €
- repas personnel communal	4,11 €

Soutien de la commune à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des J.O. 2024

Le C.M. ayant unanimement donné son accord pour que Mme le Maire fasse inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire concernant le soutien de la commune à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, après délibération (8 voix pour, 1 contre) décide que la commune apporte son soutien et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Questions diverses

MARPA-École : Michel DESVAUX, représentant la commune au C.A. de l'association gestionnaire de la MARPA-École de Souvigny-de-Touraine, rend compte de la situation de l'établissement, qui a favorablement évolué grâce à l'implication des conseillers départementaux, M. Leveau et Mme Cornier-Goehring, et au budget promotion alloué par la M.S.A. Le taux d'hébergement est de 100 % et il y a une liste d'attente. Les prix d'hébergement ont été réduits. L'ensemble du personnel est très compétent.

Création d'une déchetterie au nord : Dans le cadre d'une réflexion pour créer une déchetterie sur la partie nord du territoire communautaire, le Président de la C.C.V.A. demande aux communes si elles disposent d'un terrain d'1 hectare minimum desservi par les réseaux et par une voie calibrée pour l'accueil des bennes, sous maîtrise publique ou privée.

P.L.U.I. : Mme Truet informe les élus qu'ils peuvent consulter les documents établis par la C.C.V.A. dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Chaque assemblée doit travailler sur le diagnostic foncier et sur les hameaux. Deux réunions sont fixées les 5 et 12 septembre 2017 à 18h30.

Remplacement Adjoint administratif : Mme Vlamincq fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre 2017. Il est prévu de recruter un agent à 20 heures par semaine. Les heures d'ouverture de la mairie seront diminuées et modifiées en fonction du réaménagement du service administratif.

C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**Convention de partenariat avec BUL'DE MÔMES pour l'accueil périscolaire (Avenant n° 1)**

M. MARIDA expose aux conseillers que la convention de partenariat avec Bul'de Mômes pour l'organisation et la gestion de l'accueil périscolaire doit être modifiée.

La nouvelle répartition des Temps d'Activités Scolaires en plages d'une heure sur les mardis, jeudis et vendredis a eu pour conséquence de modifier les horaires d'enseignement et donc les périodes d'accueil périscolaire.

Depuis la rentrée, les horaires d'accueil périscolaire sont les suivants :

De 7h15 à 8h45 les lundis-mardis-jeudis-vendredis

De 7h15 à 9h00 le mercredi

De 15h30 à 18h30 le lundi

De 16h30 à 18h30 les mardis-jeudis-vendredis.

Le coût de l'action reste identique, le temps d'accueil étant équivalent. M. MARIDA précise que l'accueil du lundi de 15h30 à 16h30 reste gratuit pour les parents d'élèves.

Autorisation accordée unanimement par le C.M. à Mme le Maire de signer l'avenant à la convention de partenariat mentionnant les nouveaux horaires d'accueil périscolaire.

Convention annuelle d'objectifs avec BUL'DE MÔMES pour les T.A.P. – Année scolaire 2017-2018

M. MARIDA expose aux conseillers que la convention précédente est arrivée à son terme le 31 août dernier.

Une nouvelle convention doit être établie en tenant compte de la nouvelle répartition des Temps d'Activités Scolaires mise en place à la rentrée scolaire 2017-2018.

Les activités des T.A.P. sont désormais dispensées les mardis-jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30.

Le coût à la charge de la commune est estimé par l'association Bul'de Mômes à 7 572 €. Il comprend le matériel pédagogique et la rémunération des intervenants.

La convention fixe les modalités de versement de la contribution financière :

- 1^{er} acompte de 40 % de la somme totale le 15 septembre 2017,

- 2^{ème} acompte de 40 % de la somme totale le 15 janvier 2018,

- le solde déterminé selon les effectifs réels de l'année en cours et la masse salariale effective de l'encadrement le 15 juillet 2018.

Elle prend effet au 1^{er} septembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable tacitement, sans excéder 3 ans. En cas de retour à la semaine de cours sur 4 jours, la convention n'aura plus lieu d'être.

Approbation unanime du C.M. des termes de la convention d'objectifs, qui autorise Mme le Maire à la signer.

Bail du logement sis 8 rue Jules Gautier

Par délibération en date du 28 septembre 2015, le C.M. avait accepté que ce logement soit de nouveau loué à Mme Eliane MARANDIN pendant une période de 23 mois, soit du 15 septembre 2015 au 14 août 2017, jusqu'à la livraison des logements locatifs construits par Touraine Logement.

Les travaux n'étant pas entièrement terminés et le dossier de demande de logement de Mme MARANDIN à l'étude par Touraine Logement, le C.M. autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer avec Mme MARANDIN un nouveau bail précaire pour la période du 15 août au 31 décembre 2017 et maintient le loyer mensuel au montant de 415,57 €.

Ratios « Promus-promouvables » pour les avancements de grade

Mme le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate : dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (C.T.). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Les ratios mis en place selon l'avis du C.T. par le Conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2010 doivent être modifiés pour tenir compte des changements importants survenus dans le déroulement de carrière d'un grand nombre de cadres d'emplois dans le cadre du protocole de modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.) des fonctionnaires.

Un nouvel avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 8 février 2017 (pour les collectivités et établissements en dépendant) préconise les dispositions suivantes à compter de l'année 2017 :

- fixer des ratios à 100 % pour tous les avancements de grade
- sur la base des critères retenus suivants :
 - L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,
 - La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avance et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Ratio commun de principe adopté à l'unanimité par les membres présents du C.M.

Mise à jour du tableau des effectifs communaux

Au vu de la législation, des dispositions réglementaires, de la situation et des besoins locaux, considérant que les contrats aidés ne peuvent plus être conclus, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 28 septembre 2017.

PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE OU STAGIAIRE			
GRADE	Temps de travail	Poste pourvu	Poste à pourvoir
Attaché fonctions secrétaire de mairie	36/35 ^{ème}	1	
Adjoint administratif– agent d'accueil et d'administration	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – gestionnaire cantine et agent entretien	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – agent d'entretien polyvalent	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique – agent d'entretien polyvalent	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique – agent d'entretien et aide activités scolaires	30/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique – agent d'entretien et aide à la cantine	20/35 ^{ème}	1	
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	29/35 ^{ème}	1	
PERSONNEL PERMANENT NON TITULAIRE			
GRADE	Temps de travail	Poste pourvu	Poste à pourvoir
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	2,80/20 ^{ème}		1
Surveillant de cour de récréation	6/35 ^{ème}	1	

PERSONNEL NON TITULAIRE : BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS
(durée maximale d'embauche 6 mois)

GRADE	Temps de travail	Poste pourvu	Poste à pourvoir
Adjoint technique polyvalent	35/35 ^{ème}		1
Adjoint administratif	20/35 ^{ème}		1

Le C.M. autorise Mme le Maire à procéder au renouvellement des actes d'engagement du personnel non titulaire et du personnel sous contrat de droit privé au nom de la commune et inscrit au budget les fonds nécessaires.

Virement de crédit de l'opération n° 14 à l'opération n° 13 – Travaux dans les locaux scolaires

Mme le Maire expose aux conseillers que le crédit de 35 836,00€ prévu à l'article 2135 -installations générales, agencements- pour les travaux de réfection des sanitaires sous le préau et de remplacement des portes sur les perrons nord et sud s'avère insuffisant.

Certains postes ont été sous-évalués ou omis dans l'estimation réalisée par l'A.D.A.C., tels que l'alarme incendie, la porte d'entrée et les missions de contrôle technique et S.P.S. Selon les devis acceptés, le montant des travaux s'élève à 74 931,07 € T.T.C. Les travaux sont terminés et les factures sont en attente. Le coût global pourra être diminué notamment pour le lot plomberie car tous les lavabos et cuvettes n'ont pas été remplacés.

Il convient donc d'effectuer un virement de crédit de l'article 2135 de l'opération n° 14 – Grosses réparations dans bâtiments communaux – vers l'art. 2135 de l'opération n° 13 – Aménagement de locaux scolaires.

Décision prise unanimement par le C.M. de prélever la somme de 40 000 € sur l'article 2135 de l'opération n° 14 au profit de l'article 2135 de l'opération n° 13.

Mise à disposition d'un bureau pour les permanences de l'assistante sociale

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire souhaite que le partenariat avec la commune (existant de fait depuis des décennies) pour la mise à disposition d'un local de la mairie aux travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département soit consolidé par la signature d'une convention soit signée pour consolider le partenariat avec la commune pour la mise à disposition d'un local de la mairie aux travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département, afin d'accueillir le public lors de leurs permanences.

La convention précisera la surface du local mis à disposition, les jours et heures d'occupation, la durée – deux ans renouvelables par reconduction expresse pour une durée équivalente dans la limite de six années – et la gratuité de la mise à disposition.

Approbation unanime du C.M. des termes de la convention de mise à disposition du local, qui autorise Mme le Maire à la signer.

Modification des statuts du Syndicat mixte du Bassin de la Cisse

Une modification des statuts du syndicat mixte du Bassin de la Cisse s'impose, selon les explications fournies par Mme FEIREISEN, déléguée au syndicat, par l'application des nouvelles compétences G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux E.P.C.I. Elle porte notamment sur les points suivants :

- Mise en conformité et clarification des compétences par rapport aux champs d'intervention de la G.E.M.A.P.I. ;
- Adaptation des règles de représentativité ;
- Simplification des règles de participation.

Le Conseil Municipal approuve unanimement les modifications des statuts du syndicat mixte du Bassin de la Cisse tels que présentées par la note explicative et dans le projet des nouveaux statuts.

Mme le Maire, avant d'aborder les questions diverses, informe publiquement les conseillers de sa **démission de maire et de conseillère municipale** pour raisons personnelles et de santé. Elle ne sera effective qu'à réception du courrier du Préfet acceptant la démission.

Les audoniens seront convoqués par le Préfet pour l'élection d'un nouveau conseil municipal.

M. MARIDA rend hommage à Mme le Maire pour son travail d'élue pendant vingt années et pour son intégrité et son souci permanent de préserver l'intérêt public.

Mme ADRAST a annoncé sa décision au personnel cet après-midi et a présenté l'agent d'accueil recruté pour remplacer Mme VLAMINCK. Celle-ci occupait un poste similaire en contrat aidé à la mairie de Lussault-sur-Loire.

Questions diverses

- Le projet de délibération instaurant un nouveau régime indemnitaire doit être transmis au Comité Technique du Centre de Gestion avant le 17 novembre 2017 pour une date de réunion du comité technique le 13 décembre 2017. Il sera étudié en réunion.

- Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi – samedi de 8h00 à 12h00 – Fermée le mercredi

Vendredi de 14h00 à 17h30

- Sénateurs élus dimanche 24 septembre 2017 : Serge BABARY – Isabelle RAIMOND-PAVERO – Pierre LOUAULT

- Mme FEIREISEN représentera Mme le Maire à la cérémonie de prise de commandement de la compagnie de gendarmerie d'Amboise par le capitaine Vincent Augier, le lieutenant Hervé Absolu et le lieutenant Tony Berteau le 4 octobre 2017 au château d'Amboise.

- Repas des Aînés : dimanche 1^{er} octobre 2017

- Concert dans l'église organisé par Un Temps Cité : dimanche 1^{er} octobre 2017

- Festival de l'humour « La Preuve par Trois » organisé par la C.C.V.A. : samedi 18 novembre 2017

- Journée des Arts Créatifs organisée par l'association Les Scrapouillettes : samedi 2 décembre 2017 dans le foyer rural.

- M. MARIDA évoque le projet d'école de cirque initié par l'équipe enseignante et supporté financièrement par la coopérative scolaire, l'A.P.E. et la commune. Un chapiteau sera installé sur l'île derrière le foyer rural. Les enfants seront entraînés aux activités du cirque pour un spectacle qui sera présenté deux fois.

- Mme FEIREISEN informe les élus que les places de stationnement en centre bourg et notamment devant la boucherie seront revues. Elle demande que les interdictions de stationner devant l'école mises en place dans le cadre du plan Vigipirate soient respectées.

- Le problème de collecte des ordures ménagères rue de Jupault est étudié par les services de la C.C.V.A. Les chauffeurs des camions ont interdiction de reculer et un demi-tour est impossible dans cette rue.

C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017**Modifications statutaires de la C.C.V.A. pour intégrer les compétences G.E.M.A.P.I. et P.A.C.T.**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer dans le délai de trois mois sur la modification statutaire (approuvée par le Conseil communautaire de la C.C.V.A., séance du 21 septembre 2017) actant que la compétence G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) devient une obligation des Communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle sera donc retranscrite dans les statuts de Val d'Amboise au chapitre « compétences obligatoires ».

Selon la loi (alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'art. L.211 du Code de l'environnement), la compétence obligatoire recouvre :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Par souci de cohérence, afin de compléter les actions de cette compétence G.E.M.A.P.I., le Conseil communautaire a ajouté les alinéas 6 et 12 du même article, sous la rubrique « compétences optionnelles : Protection de l'environnement », ainsi rédigés :

- Lutte contre la pollution des rivières ;
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Par ailleurs, le Conseil régional du Centre souhaite privilégier le portage intercommunal des P.A.C.T. (Projets Artistiques et Culturels de Territoire) et majore pour cela son taux d'intervention budgétaire. Compte tenu de l'important développement culturel de Val d'Amboise depuis 2014 (saison culturelle intercommunale, soutien aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire, création du festival « La Preuve par 3 »), il apparaît cohérent et efficient de désormais porter ce P.A.C.T. directement. Il est donc proposé d'ajouter, sous la rubrique « compétences supplémentaires : Culture » la phrase suivante :

- Portage et coordination du Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T.).

Modifications statutaires approuvées telle que présentées dans la nouvelle version des statuts.

Validation d'un accord local de répartition des sièges entre les communes membres de la C.C.V.A.

Compte tenu de l'évolution du droit (décision du Conseil constitutionnel en 2014 censurant un article de la loi de réforme des collectivités territoriales - n° 2010-1563 du 16 décembre 2010) autorisant la mise en œuvre d'accords locaux pour permettre de modifier la répartition des sièges entre les communes dans les assemblées intercommunales), et sachant que la fusion entre la C.C.V.A. et la communauté de communes des 2 rives au 1^{er} janvier 2014 a donné lieu à une composition du conseil communautaire ratifiée par le Préfet d'Indre-et-Loire mais entrant dans le champ de cette censure édictée ultérieurement, l'accord local construit par la C.C.V.A. (répartition des sièges sur une base démographique) doit être obligatoirement revu.

Le Conseil constitutionnel (C.C.) a précisé que les accords locaux devaient être revus obligatoirement dans les deux mois à compter du fait générateur dans les cas suivants :

- Modification du périmètre d'une communauté de communes,
- Modification de périmètre d'une commune,
- Annulation partielle ou brutale d'une élection municipale,
- Élections complémentaires d'un conseil municipal.

Au regard de ce dernier cas, la décision du C.C. s'applique notamment lorsqu'il doit être procédé à un renouvellement général d'un conseil municipal. C'est le cas de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes, dans laquelle la nécessité d'élire un nouveau Maire implique que le conseil municipal soit complet. Cette condition n'est pas remplie en l'occurrence, puisqu'un siège demeure vacant. Or, le conseil ayant été élu sur la base d'une liste unique en 2014, il ne peut être mis fin à cette vacance que par une élection générale du conseil municipal. Dès lors, les conseils municipaux doivent délibérer sur une nouvelle répartition des sièges au sein du conseil communautaire, impérativement dans les deux mois suivant la notification à Mme le Maire de Saint-Ouen-les-Vignes de l'acceptation de sa démission par le Préfet, soit avant le 12 décembre 2017, et transmettre immédiatement après la délibération correspondante. L'arrêté préfectoral de recomposition doit en effet intervenir préalablement au dépôt des candidatures, qui devront intégrer le fléchage des conseillers communautaires.

Afin de conserver une représentation équilibrée des communes membres, aussi proche que possible de l'accord validé en 2013, le Président de Val d'Amboise a proposé un accord local à 40 sièges. Faute d'un tel accord, la représentation de droit commun s'appliquerait, sur la base de 34 sièges. Après concertation le 18 octobre 2017 entre les Maires et le Président, il est proposé aux conseils municipaux d'accepter cet accord local de répartition des sièges d'élus communautaires entre les communes membres, dans le respect de la loi du 9 mars 2015, sur la base d'un effectif de 40 membres répartis de la manière suivante :

Amboise	17 sièges
Cangey	2 sièges
Chargé	2 sièges
Limeray	2 sièges
Lussault-sur-Loire	1 siège
Montreuil-en-Touraine	1 siège
Mosnes	1 siège
Nazelles-Négron	5 sièges
Neuillé-le-Lierre	1 siège
Noizay	2 sièges
Pocé-sur-Cisse	2 sièges
Saint-Ouen-les-Vignes	2 sièges
Saint-Règle	1 siège
Souvigny-de-Touraine	1 siège

Proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Virement de crédit de l'opération n° 14 à l'opération n° 13 – Travaux dans les locaux scolaires

Au précédent Conseil municipal, ses membres ont décidé d'augmenter le crédit de l'opération n° 13 – aménagement de locaux scolaires – de la somme de 40 000 € par prélèvement sur le crédit de l'opération n° 14 – Grosses réparations dans les bâtiments communaux. Ce virement était nécessaire pour payer les travaux d'aménagement des toilettes et le remplacement des portes nord et sud. M. MARIDA expose que cette somme est insuffisante car toutes les factures n'étaient pas produites par le maître d'œuvre fin septembre : notamment, il reste à régler un montant de 3 952,40 € correspondant à la fourniture et la pose de la porte d'accès aux toilettes et à la peinture des portes nord et sud. M. MARIDA propose d'arrondir à 4 000 € le prélèvement sur l'opération n° 14. Proposition validée par le C.M. qui demande que la commune exprime à l'A.D.A.C. son insatisfaction sur la conduite de la maîtrise d'œuvre.

Le montant global des travaux étant maintenant connu, M. MARIDA donne lecture du projet de lettre qu'il va adresser au directeur de l'A.D.A.C. pour l'alerter sur les conséquences des méconnaissances de l'architecte sur les réglementations en vigueur et sur les répercussions des erreurs d'estimation des coûts pour le budget communal. M. GAUVIN estime que l'A.D.A.C. avait une obligation de résultat et suggère de demander une compensation financière à l'A.D.A.C. car la commune aurait pu être confrontée à une impasse pour réaliser les travaux s'il avait été impossible de les financer. M. MARIDA se renseigne auprès de la Maison des Maires pour savoir si cette démarche est juridiquement possible.

Attribution de l'indemnité de fonctions de Maire à la 1^{ère} Adjointe assurant la suppléance du maire depuis sa démission

Suite à la démission de Mme le Maire effective au 12 octobre 2017, Mme FEIREISEN, 1^{ère} Adjointe, assure la suppléance conformément à l'article L. 2122-15 du Code général des collectivités territoriales. Une délibération du C.M. est nécessaire pour que Mme FEIREISEN puisse percevoir pendant la durée de la suppléance l'indemnité de fonctions fixée pour le maire. Le Conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention (Mme FEIREISEN, qui précise ne pas être à l'initiative de cette démarche), décide d'attribuer, pendant la durée de la suppléance, à Mme FEIREISEN l'indemnité de fonctions fixée pour le maire par délibération du 28 mars 2014, correspondant à 31 % de l'indice brut 1015.

Questions diverses

Demande d'information du Collectif d'information sur la fusion Saint-Ouen/Montreuil : Mme FEIREISEN répond que, lors du précédent conseil municipal du 28 septembre 2017, Mme le Maire a annoncé sa démission et précisé que des élections complémentaires devaient avoir lieu avant de pouvoir élire un nouveau maire car le conseil n'était pas au complet. Le procès-verbal de la séance a été affiché selon les usages. Mme ADRAST a également informé de sa démission les 75 personnes participant au repas des Aînés le 1^{er} octobre dernier. Un article sur la démission du maire est paru le 3 octobre dans la Nouvelle République puis un second le 23 octobre concernant l'accord local de répartition des sièges au sein de la Communauté de communes du Val d'Amboise et comportant un encadré qui précise l'obligation d'organiser de nouvelles élections municipales à Saint-Ouen-Les-Vignes.

La commune comportant plus de 1000 habitants, elle est concernée par un scrutin de liste de 15 personnes respectant la parité hommes femmes. Les dates officielles des scrutins et de dépôt des listes ne sont pas encore connues. Elles ne pourront être fixées par le Sous-Préfet de Loches que lorsque le Préfet d'Indre-et-Loire aura pris l'arrêté mentionnant le nombre de conseillers communautaires pour chaque commune en fonction de l'accord intervenu entre toutes les communes de la C.C.V.A.

Invitation au pot de départ d'Annie VLAMINCK : Les élus et la population sont invités le vendredi 10 novembre à 18h30 dans le foyer rural à venir souhaiter une bonne et longue retraite à Mme VLAMINCK, agent d'accueil à la mairie et intervenante à la bibliothèque de l'école pendant de nombreuses années.

Permanences de l'assistante sociale du Conseil départemental : La réception du public en mairie, **uniquement sur rendez-vous**, se fera désormais les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9h30 à 12h00.

Stationnement devant les logements de Touraine Logement, rue Jules Gautier : Une signalisation provisoire, à titre d'essai, matérialisée par des plots de couleur rouge et blanche est mise en place pour garantir le passage des piétons et la sécurité des habitants aux nouveaux logements de Touraine Logement situés rue Jules Gautier. L'espace piétons est élargi pour permettre l'ouverture des volets des logements. Le nombre de places est maintenu et un arrêt minute est prévu pour le bar tabac. Le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements délimités.

Goûter de Noël pour les Aînés : Le goûter est organisé dans le foyer rural le vendredi 15 décembre à 15h. Il est offert aux habitants âgés de 70 ans et plus.

Abandon du projet « les Masnières 5 » de Val Touraine Habitat : Le directeur général de Val Touraine Habitat a informé la commune de l'abandon du projet de construction de 4 logements sociaux, puis seulement de 2, rue Jules Gautier sur le terrain situé après les derniers logements existants. L'opération n'est pas viable économiquement car les contraintes topographiques sont importantes et les coûts de voirie et réseaux très élevés.

Plan Média Plus Communication : Le nouveau plan a été installé sur le panneau situé sur le grand parking en mai. La société Média Plus doit encore éditer un plan-guide communal (1500 exemplaires) qui sera mis à la disposition du public. Les informations sur la commune ainsi que les photographies et commentaires ont été réalisés par les élus puis transmis à la société pour le nouveau plan-guide.

Travaux rue de la Clarcrière : L'entreprise A.V.T.P. interviendra en fin de semaine 44 ou en début de semaine 45 pour les reprises à faire à la suite de la pose du réseau pour FREE.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) : Mme TRUET, Adjointe à l'environnement, rend compte des nombreux comités de pilotage qui se sont tenus depuis février 2016 pour les travaux d'élaboration du P.L.U.I. Le projet de territoire d'ici 2030 comporte un développement démographique maîtrisé dans une enveloppe globale de logements, une protection du patrimoine et des paysages, la préservation des espaces agricoles. Les élus ont recensé le patrimoine communal, les terrains mobilisables ou densifiables pour la construction d'habitations. Le travail rendu par les communes sur les hameaux a été repris lors du dernier C.O.P.I.L. Très peu de hameaux répondent aux critères imposés par la loi et le S.C.O.T. pour leur urbanisation ; ils seront reclassés en zone A ou N et ne seront plus constructibles par densification.

Les élus doivent également sélectionner les bâtiments situés dans les écarts qui pourront faire l'objet d'un changement de destination. Ce changement ne doit pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Les critères retenus par le bureau d'étude A.U.D.I.C.C.É. sont les mêmes pour toutes les communes de la C.C.V.A. Mme LAMBERT, approuvée par Mme FEIREISEN, souligne la difficulté d'autoriser le changement de destination pour un bâtiment et pas pour un autre sans créer d'injustice. Il lui semble impossible de prévoir la décision du propriétaire et le devenir du bâtiment sur une période de 10 ans.

Les élus tombent d'accord pour que le changement de destination soit autorisé uniquement pour les bâtiments en dur, pas pour les constructions métalliques (hangars en tôle par exemple). Ils précisent que le type de destination ne doit pas être indiqué. Chaque élu travaillera sur son secteur et les fiches des bâtiments retenus seront reprises lors de la réunion prévue le 7 novembre à 18h.

Réunion du Pays Loire Touraine : M. DESVAUX informe les élus de la réunion ayant pour thème « Comment embellir les communes ? ». Ouverte à tout public, elle se tiendra le 8 décembre 2017 à Noizay de 10h à 12h.

C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

Indemnités de fonctions des élus – Référence à l'indice brut terminal

Par délibération en date du 26 octobre 2017, le Conseil municipal avait décidé d'attribuer l'indemnité de fonctions de maire à Mme FEIREISEN, 1^{ère} Adjointe assurant les fonctions de maire depuis la démission de Mme ADRAST. L'indemnité était fixée à 31 % de l'indice brut terminal 1015. Or, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal correspond à l'indice 1022. Il convient donc de modifier la délibération pour actualiser l'indice en faisant référence uniquement à « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision.

Le Conseil municipal fixe le montant des indemnités de fonctions des élus comme suit :

- 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour la 1^{ère} adjointe assurant la suppléance du maire à compter du 12 octobre 2017,
- 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire à compter du 1^{er} janvier 2017,
- 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints à compter du 1^{er} janvier 2017.

Demande de subvention F.D.S.R. 2018 pour réfection de la toiture du logement situé au-dessus de la boulangerie

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2018, au titre de l'enveloppe socle – sauvegarde et mise en valeur du patrimoine (rénovation et isolation de la toiture pour un montant estimé de 22 193,95 € H.T. selon le devis proposé par l'entreprise BEY). Le projet de rénovation et d'isolation de la toiture du bâtiment communal situé 6 rue Jean-Antoine Genty, abritant le commerce de boulangerie et un logement à l'étage, présenté par Mme la 1^{ère} Adjointe, est approuvé dans son principe et son montant prévisionnel par le C.M. qui autorise Mme FEIREISEN à déposer ce dossier auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité au titre de l'enveloppe socle,

Financement prévisionnel :

• Montant T.T.C. des travaux	26 632,74 €
• Montant H.T. des travaux	22 193,95 €
• Subvention D.E.T.R.	13 347,00 €
• Autofinancement	13 285,74 €

Demande de subvention D.E.T.R. 2018 pour travaux de réfection du mur de soutènement de la rue de l'Aître Vert

Le projet de réfection du mur de soutènement de la rue de l'Aître Vert est susceptible d'être subventionné au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 – catégorie « MOBILITÉ DURABLE – Aménagements de voirie et d'espaces publics ».

Ce dossier avait été présenté pour la D.E.T.R. 2017 puis abandonné au profit du dossier pour les travaux de réaménagement des toilettes de l'école dont le budget en dépassement obligeait à faire un choix qui privilégiait l'urgence.

Ce délai supplémentaire a permis d'intégrer dans le devis de l'entreprise BRIAULT la réfection du puits découvert dans le mur ainsi que les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France imposées dans la déclaration préalable.

L'avant-projet est adopté par le C.M. selon les modalités de financement suivantes :

• Montant T.T.C. des travaux	44 091,82 €
• Montant H.T. des travaux	36 743,18 €
• Subvention D.E.T.R.	14 697,00 €
• Autofinancement	29 394,82 €

Le C.M. autorise Mme la 1^{ère} Adjointe à solliciter la plus large subvention pour l'aider à financer ces travaux.

M. MARIDA et Mme FEIREISEN précisent que ces deux demandes de subvention sont présentées ce soir car les délais pour déposer les dossiers sont très courts : 31 décembre 2017 pour le F.D.S.R. et début janvier 2018 pour la D.E.T.R. Ces délibérations n'engagent pas le futur conseil municipal qui pourra bien évidemment modifier, entériner ou rejeter les projets pressentis.

Questions diverses

Rencontre avec l'A.D.A.C. : M. MARIDA rend compte de l'entretien en mairie avec M. BOULAY, Directeur de l'A.D.A.C., et M. BASSEZ, architecte. Le courrier transmis à l'A.D.A.C. avec copie au Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire a surpris énormément M. BOULAY. Dans un premier temps, ce dernier a soutenu que la différence entre l'estimation de M. BASSEZ et le coût réel des travaux provenait du fait que la commune avait recruté un architecte et non un maître d'œuvre. Finalement, il a accepté qu'une étude comparative entre l'estimation et le montant des travaux soit effectuée par M. BASSEZ. Ce document est en attente.

Bilan du mandat : Cette réunion étant la dernière pour les élus de ce mandat, Mme FEIREISEN dresse le bilan des réalisations :

• Point sur les finances

En 2001, la situation était catastrophique en raison des emprunts faits les années précédentes. Il faut féliciter l'équipe en place à partir de 2001 pour le travail de restauration des finances qui a permis d'éviter le pire. Ce travail a été poursuivi au cours du mandat suivant, le 1^{er} de Mme ADRAST en tant que maire. La situation a pu être tout à fait assainie au début de l'actuel mandat, puisque l'emprunt Dexia qui devenait de plus en plus toxique a été soldé et la commune a pu contracter un emprunt pour la rénovation du foyer rural de 100 000€ à un taux de 1,55 % sur 15 ans.

• Les travaux

- Le chantier du foyer rural a donc pu être réalisé sous la forme d'un travail d'équipe : conseillères et conseillers ont consacré de nombreuses heures à la participation aux réunions de chantiers et aux réunions préparatoires.

- Un autre chantier important : la réfection de différentes toitures.

La grange place de l'église, toiture et chaînage.

La partie arrière de l'ancien local de l'A.D.I., remplacement de la toiture en tôle.

La toiture des ateliers communaux avec pose d'une isolation thermique.

- Le cimetière : Mme LAMBERT y a beaucoup travaillé. La réfection du mur et de l'escalier de l'ancien cimetière a été réalisée. Il reste à régler la question de la pose ou non d'une rampe le long de cet escalier et à prévoir la réfection du toit du petit bâtiment à l'entrée de l'ancien cimetière.

Toujours à propos du cimetière, une détérioration importante de l'allée principale du nouveau cimetière a été constatée, détérioration causée par un engin lors de la pose de caveaux et réparée grossièrement à l'aide de cailloux. C'est à la fois inesthétique et dangereux car les cailloux sont saillants. Un courrier a été adressé à l'entreprise responsable pour demander la remise en état de l'allée.

- Les travaux de maçonnerie : la restauration des escaliers menant aux logements sociaux (ancien presbytère) et des murs de chaque côté. La commune a sollicité une participation de Val Touraine Habitat puisque ces escaliers sont principalement utilisés par les locataires et obtenu 50% du montant de la partie escaliers, soit environ 3 500€. Il reste à poser les rampes de l'escalier extérieur, rampes qui doivent répondre aux normes. Un devis a été demandé à l'entreprise qui intervient également pour redresser les quilles et barrières régulièrement accrochées par des voitures et cette entreprise a aussi réparé le garde-corps du pont de Sauleux fortement cabossé et corrodé.

- Enfouissement des réseaux rue de la Fontenelle et remplacement de l'éclairage public : la commune a profité d'un chantier mis en œuvre par le S.I.E.I.L. qui devait réaliser l'enfouissement du réseau électrique pour faire en même temps enfouir le réseau Télécom et poser de nouveaux lampadaires. Cette opération a un bénéfice à la fois sur le plan esthétique, mais surtout de l'efficacité du nouvel éclairage et de l'économie d'énergie.
 - L'autre gros chantier a été celui de la rénovation des toilettes de l'école et du remplacement des portes nord et sud pour répondre aux normes de sécurité. Il y a eu aussi de nombreux petits travaux au niveau de l'école (réfection de l'escalier d'accès au préfabriqué, réparation de la passerelle de la cours et d'autres concernant les gouttières etc...)
 - L'opération Touraine Logement, bien que ne dépendant pas de la commune, a apporté une amélioration considérable au centre bourg : la réhabilitation de la maison dite Boutet. Même si la commune n'était pas impliquée dans ce projet, les élus étaient invités aux réunions de chantier et ont pu s'exprimer pour préserver la valeur patrimoniale de cette maison.
- Un **achat de matériel** important : le nouveau tracteur plus puissant.
 - Un autre sujet qui tient à cœur l'équipe municipale : **l'embellissement du village**.
Les élus ont souhaité travailler sur un fleurissement de plantes vivaces pour les grosses jardinières et rester aux annuelles pour les petites. Il fallait également finaliser l'entourage du foyer rural par des plantations d'arbustes florifères le long de la rampe d'accès. Dans le domaine espaces verts, c'est un tas de petits travaux au jour le jour : aménagement de la place de l'Aître Vert, élagage et abattage d'arbres mort...

Tous ces travaux sont visibles mais il y a aussi un travail de réflexion à mener sur la sécurisation de la traversée du bourg, la mise en place des T.A.P., commencée au mandat précédent, la participation aux commissions communautaires, par exemple faire aboutir le projet d'extension du réseau d'assainissement (en programmation). Il reste également les projets envisagés mais différés (l'aménagement des étangs par exemple). Les idées ne manquent pas mais sont confrontées aux problèmes de temps et de finances.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'élection de la nouvelle équipe municipale a eu lieu le 10 décembre 2017 en un seul tour car une seule liste se présentait aux suffrages des Audoniens.

779 inscrits / 314 votants / 275 suffrages exprimés

C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2017

Élection du maire

Mme FEIREISEN, 1^{ère} Adjointe, déclare les membres du Conseil municipal (DENIAU Philippe, LAMBERT Dominique, CONZETT Pascal, TOURET Jennifer, HUBERT Jean-François, COURTOIS Claudette, GEAY Dominique, CHA Gnia, FORREZ David, FLEURY Dominique, GAUVIN Jean-Charles, LANGEVIN Maria, DESVAUX Michel, FERRISSE Olivier) installés dans leurs fonctions.

Le président de séance, Michel DESVAUX, procède à l'élection à bulletins secrets du Maire. Philippe DENIAU présente au Conseil municipal sa candidature et est élu à l'unanimité.

Détermination du nombre d'adjoints

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Celui-ci étant de quinze membres à Saint-Ouen-les-Vignes, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de quatre. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Pour ce mandat, la nouvelle équipe municipale a souhaité de nouvelles dénominations et répartitions des commissions qui correspondront aux délégations des adjoints :

- 1^{ère} adjointe : environnement et développement durable, urbanisme, cadre de vie
- 2^{ème} adjoint : bâtiments, voirie et assainissement
- 3^{ème} adjoint : communication, animation, culture, vie associative
- 4^{ème} adjointe : affaires scolaires et sociales.

Cette nouvelle gouvernance s'imposait pour plusieurs raisons :

- la composition de la liste : large majorité de conseillers en activité professionnelle d'où difficultés de disponibilité,
- les préférences et les affinités des conseillers pour un domaine plus qu'un autre,

- le champ ouvert aux initiatives et à la prise de responsabilité des adjoints,
- la disponibilité de deux adjoints pour assurer une présence sur place en tant que de besoin,
- des commissions repensées pour répondre aux orientations et projets de la liste,
- l'ouverture aux audoniens de nouveaux comités consultatifs.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à quatre le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Saint-Ouen-Les-Vignes.

Élection des adjoints

M. le Maire communique la liste d'adjoints qu'il présente au suffrage du Conseil municipal : Dominique LAMBERT, 1^{ère} adjointe – Pascal CONZETT, 2^{ème} adjoint – Jean-François HUBERT, 3^{ème} adjoint et Claudette COURTOIS, 4^{ème} adjointe. Le président de séance, Michel DESVAUX, procède à l'élection à bulletins secrets des adjoints. La liste est élue à l'unanimité.

Questions diverses

Conseil municipal : prochaine réunion le jeudi 21 décembre 2017 à 20h30 pour la fixation des taux des indemnités des élus, la désignation des délégués aux syndicats, aux commissions de Val d'Amboise et la composition des commissions communales.

C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2017

Taux des indemnités du Maire et des Adjoints

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indice brut 1022 qui est de 3 870,66 € mensuel depuis le 1^{er} février 2017. Les taux fixés par le précédent conseil municipal correspondaient aux taux maximums autorisés pour les indemnités du Maire et des Adjoints des communes de 500 à 999 habitants :

- 31 % de l'indice brut terminal pour l'indemnité du Maire, soit un montant brut mensuel de 1 199,90 €
- 8,25 % de l'indice brut terminal pour les indemnités des Adjoints, soit un montant brut mensuel de 319,33 €

Les taux pouvant être appliqués pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants sont les suivants :

- 43 % de l'indice brut terminal pour l'indemnité du Maire, soit un montant brut mensuel de 1 664,38 €
- 16,50 % de l'indice brut terminal pour les indemnités des Adjoints, soit un montant brut mensuel de 638,66 €

Considérant, d'une part, que la commune, avec 1045 habitants, se situe dans la fourchette basse de la strate démographique 1 000 à 3 499 habitants et, d'autre part, que l'impact des dépenses liées aux indemnités des élus doivent être contenues au regard du budget de fonctionnement, Monsieur le Maire demande cependant que soient prises en considération les spécificités des conseillers en charge des fonctions électives.

Pour répondre aux exigences de disponibilité et de technicité, dès lors que les élus exercent une activité professionnelle, une organisation personnelle et du temps de travail s'impose. M. le Maire précise que pour assumer ses fonctions, il a sollicité l'obtention d'un temps partiel auprès de son employeur. Il en est de même pour Mme LAMBERT et M. CONZETT.

Afin de compenser une perte de revenus provenant de l'activité professionnelle et de tenir compte des frais inhérents à la charge, il propose aux conseillers d'appliquer un taux correspondant à la moyenne des deux taux cités précédemment, à savoir :

- 37 % de l'indice brut terminal pour l'indemnité du maire, soit un montant brut mensuel de 1 432,14 €,
- 12 % de l'indice brut terminal pour les adjoints, soit un montant brut mensuel de 464,48 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les indemnités du Maire et des Adjoints sur la base proposée, en précisant que les indemnités seront versées mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2018, et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal

M. le Maire expose au Conseil municipal que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Conformément à l'article L. 2122-23, les décisions prises en ces matières sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles applicables aux délibérations. Ces décisions prises sous la forme d'arrêtés doivent être inscrites dans le registre des délibérations. Le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil qui peut toujours mettre fin à cette délégation.

Le Conseil municipal, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, décide de donner à M. le Maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à un montant plafond de 4 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de la franchise de chaque contrat ;

M. le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Élections de délégués du Conseil municipal dans les

SYNDICATS ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX ET NATIONAUX

ORGANISMES	COMPÉTENCE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
S.I.E.I.L. Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire	- extension réseau électrique basse tension, - extension réseau d'éclairage public, - numérisation du cadastre, - contrôle distribution gaz	1 titulaire	1 suppléant
		Dominique GEAY	Olivier FERRISSE
S.I.T.S. Amboise Nord Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire	- gestion du transport des élèves aux collèges et lycées d'Amboise	2 titulaires	1 suppléant
		Claudette COURTOIS Jennifer TOURET	Gnia CHA
CAVITÉS 37 Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités souterraines et des Masses rocheuses instables	- diagnostic par géologue du syndicat - conseils aux propriétaires de caves	1 titulaire	1 suppléant
		Olivier FERRISSE	Jean-François HUBERT
BASSIN DE LA CISSE Syndicat Intercommunal	- entretien de la Cisse et de ses affluents	2 titulaires	2 suppléants
		Jean-François HUBERT Pascal CONZETT	Michel DESVAUX Jean-Charles GAUVIN
C.N.A.S. Comité National d'Action Sociale	- prestations diverses pour les agents : aides pour scolarité et vacances, secours exceptionnel, prêts pour travaux, chèques lire ou culture ...	Déléguée élue Maria LANGEVIN	Délégué agent Pascal BAUDU

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

À la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat ; Le conseil municipal élit à l'unanimité la liste unique présentée :

MM. David FORREZ - Jean-Charles GAUVIN - Dominique GEAY, membres titulaires

MM. Pascal CONZETT - Mme Dominique FLEURY - M. Jean-François HUBERT, suppléants.

pour constituer avec Monsieur le Maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres.

Désignation du correspondant Défense

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe DENIAU, Maire et candidat à la fonction, comme correspondant défense.

Fixation du nombre de membres du C.C.A.S. et élection

Sur proposition de M. le Maire, le nombre de membres du C.C.A.S. est fixé à 4 personnes élues au sein du Conseil, plus 4 désignées par le Maire.

Sont élus à l'unanimité les membres de la liste unique :

Mme Claudette COURTOIS - Mme Gnia CHA - Mme Maria LANGEVIN - Mme Eliane ROGUET

Le Conseil municipal enregistre les candidatures reçues à ce jour des personnes souhaitant faire partie du C.C.A.S. : Mme Catherine GIQUEL. Les quatre membres seront désignés par arrêté du Maire sachant que l'U.D.A.F. (Union Départementale des Associations Familiales d'Indre et Loire) est susceptible de présenter un candidat.

Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle la composition de la C.C.I.D. : le Maire, président de la commission, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Cette liste doit comporter obligatoirement :

- un commissaire titulaire et un suppléant domiciliés hors de la commune mais inscrit sur le rôle des impôts de la commune
- un commissaire titulaire et un suppléant propriétaires de bois ou de forêts dès lors que la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 ha au moins (375 ha pour Saint-Ouen).

Se proposent comme commissaires titulaires :

Mmes LAMBERT, ROGUET - MM. CONZETT, DESVAUX, FERRISSE, FORREZ

Les commissaires nommés en 2014 seront contactés pour savoir s'ils souhaitent être proposés par le Conseil municipal pour ce nouveau mandat.

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS	CANDIDATS AUX COMMISSIONS	
BÂTIMENTS VOIRIE ASSAINISSEMENT (cimetière, travaux, entretien des espaces verts)	Président de commission : Pascal CONZETT Claudette COURTOIS Dominique LAMBERT Philippe DENIAU Olivier FERRISSE Dominique GEAY Jean-François HUBERT	
RESSOURCES HUMAINES FINANCES	Président de commission : Philippe DENIAU Claudette COURTOIS Dominique LAMBERT (branche R.H.) Pascal CONZETT Michel DESVAUX Olivier FERRISSE David FORREZ Dominique GEAY Jean-François HUBERT	
AFFAIRES SCOLAIRES AFFAIRES SOCIALES (écoles, cantine, jeunesse, lien social)	Présidente de commission : Claudette COURTOIS Gnia CHA Dominique FLEURY Eliane ROGUET Jennifer TOURET Philippe DENIAU Jean-François HUBERT	
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE URBANISME CADRE DE VIE (PLU, SÉCURITÉ, TOURISME)	Présidente de commission : Dominique LAMBERT	
	Claudette COURTOIS Dominique FLEURY Eliane ROGUET Jennifer TOURET Pascal CONZETT Philippe DENIAU	Michel DESVAUX Olivier FERRISSE David FORREZ Jean-Charles GAUVIN Dominique GEAY Jean-François HUBERT
COMMUNICATION ANIMATION CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Président de commission : Jean-François HUBERT	
	Philippe DENIAU Pascal CONZETT Claudette COURTOIS Michel DESVAUX	Gnia CHA Dominique FLEURY Maria LANGEVIN Jennifer TOURET David FORREZ

M. Jean-Louis HERIVault demande son inscription à la commission Bâtiments-Voirie.

M. Alexandre GUIRAO souhaite faire partie de la commission Communication-animation et Mme Véronique GUYON de la commission Environnement.

Les candidats aux comités consultatifs peuvent encore s'inscrire en mairie. Chaque président est chargé d'animer les réunions des commissions et de participer aux réunions de la commission Finances pour rendre compte des travaux exécutés et prévoir les crédits des travaux à venir.

LISTE DES COMMISSIONS DE VAL D'AMBOISE

COMMISSIONS	Candidat titulaire	Candidat suppléant
Développement économique – Tourisme – Aménagement numérique et N.T.I.C.	Jean-Charles GAUVIN	Dominique GEAY
Aménagement – Urbanisme – Habitat – Logement – Action sociale	Dominique LAMBERT	Olivier FERRISSE
Environnement – Développement durable	Philippe DENIAU	Jean-François HUBERT
Sport	Maria LANGEVIN	Philippe DENIAU
Petite enfance – Enfance – Jeunesse	Claudette COURTOIS	Gnia CHA
Ressources humaines – Mutualisation	Eliane ROGUET	Dominique LAMBERT
Voirie – Mobilité – Bâtiments	Pascal CONZETT	Olivier FERRISSE
Culture	Jean-François HUBERT	Michel DESVAUX
Finances	Philippe DENIAU	Pascal CONZETT

Les représentants aux diverses instances de la C.C.V.A. seront désignés lors de la prochaine séance. Ils doivent être transmis à Val d'Amboise avant le 29 janvier 2018.

Questions diverses

Changement de date pour les vœux : samedi 20 janvier 2018 à 11 heures dans le foyer rural car les vœux de la CCVA sont fixés au 19 janvier à 19h.

Commission communication : réunion le jeudi 4 janvier 2018 à 19h pour préparation de la Gazette.

Détermination du jour de réunion du conseil municipal : le 3^{ème} jeudi de chaque mois. La prochaine séance est prévue le jeudi 18 janvier 2018 à 20h30 – Date repoussée au 1^{er} février 2018 (N.D.L.R. : modification apportée le 2/01/2018).

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES**Rentrée scolaire à Saint-Ouen-les-Vignes**

Les enfants scolarisés à Saint-Ouen-les-Vignes ont repris début septembre le chemin de l'école dans un établissement en partie rénové suite à la réfection des toilettes. Datant d'une quarantaine d'années, celles-ci n'étaient pas adaptées au public et aux normes actuelles. Des matériaux et des coloris clairs et modernes, un éclairage très lumineux fonctionnant avec un détecteur de présence, un accès plus large, un meilleur aménagement de l'espace en font un lieu à la fois sécurisé, fonctionnel et accueillant. Les travaux, d'un montant de 70000€ ont été financés par la commune et par des subventions du département (13350€ du Fonds Rural de Solidarité Rurale)

et de l'Etat (8600€ de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et réalisés – presque totalement – durant les vacances d'été. De plus, suite aux préconisations concernant la sécurité dans les établissements scolaires, deux portes d'accès à l'école ont également été changées pour un montant de 5000€. Elles permettent une évacuation rapide en cas d'incendie et le blocage des portes contre les intrusions.



Concernant l'organisation de la semaine scolaire, la municipalité n'a pas voulu prendre de décision dans la précipitation. La semaine de quatre jours et demi a été maintenue dans l'attente d'une réflexion approfondie qui sera conduite, durant l'année 2017-2018, en associant enseignants, parents d'élèves, personnel communal et représentants de la municipalité. Elle devra se faire dans l'intérêt des apprentissages des élèves et dans le cadre des instructions ministérielles. Les Temps d'Activités Périscolaires concentrés durant les années précédentes le jeudi, sont répartis sur les quatre journées complètes d'école de façon à homogénéiser les horaires de fin d'après-midi. Les enfants sont en classe de 8h45 à midi et de 13h30 à 15h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 9h à midi le mercredi. De 15h30 à 16h30, ils sont pris en charge par les animateurs de l'association Bul'de Mômes qui assurent les T.A.P. et le périscolaire dont le financement est assuré par la commune.

Les 85 élèves* de l'école de Saint-Ouen se répartissent dans quatre classes. Soixante-dix d'entre eux prennent leurs repas au restaurant scolaire. La nourriture est élaborée et livrée par un prestataire, Restoria, qui assure un aliment bio par jour ainsi que l'élaboration de la charcuterie et des desserts de manière artisanale dans l'entreprise.

L'équipe enseignante est la même qu'en 2016-2017. Elle est composée de Mesdames HUSZTI (direction et classe maternelle), FORREZ (CP - CE2), PICART (CE1 - CE2), DEFOIS et SIMÉAU (CM1-CM2) ainsi que par Mme Lévêque (remplacement de la directrice sur ¼ du temps) et M. GOUSSE (remplaçant sur une Zone d'Intervention Localisée). Cette stabilité facilite les relations avec les familles, la municipalité, le personnel communal, l'Association de Parents d'Elèves et l'association Bul'de Mômes. Elle conforte l'insertion de l'école dans le tissu communal, insertion à laquelle tous les Audoniens, élus ou parents d'élèves sont fortement attachés.

** La municipalité comptait sur l'attribution des six logements sociaux construits dans le centre bourg pour augmenter les effectifs de l'école. Elle regrette que sur les six attributaires il n'y ait eu qu'une seule famille avec enfants (2).*

Jean-Luc MARIDA



Les news Bul' de Mômes

Depuis les problèmes rencontrés à Bul' de Mômes en juin dernier, l'association reprend du service grâce à une équipe de bénévoles et des salariés qui se réapproprient les activités. L'association a fait la demande (qui a été acceptée) d'une procédure de sauvegarde afin d'anticiper certaines grosses dépenses dues à la restructuration. Aujourd'hui, grâce au travail des administrateurs.trices et des salarié.es, Bul' de Mômes va mieux. Pour que l'association puisse continuer ses activités, en développer des nouvelles et proposer encore un travail de qualité, les tâches effectuées par les administrateurs.trices vont devoir redevenir des tâches salariées. Le recrutement d'un.e secrétaire comptable sera effectué au début de l'année 2018.

Encore merci pour le soutien apporté pendant cette période difficile. Toute personne souhaitant participer de près ou de loin à la vie de l'association, de manière bénévole (aide en tout genre) est la bienvenue !

Au programme de 2018, deux A.L.S.H. sur le territoire du Val d'Amboise, du lien intergénérationnel, des événements conviviaux...



A.L.S.H. LES P'TITES BOUILLES

Le mercredi est le jour des enfants ! L'accueil de loisirs **Les P'tites Bouilles** accueille vos enfants de 3 à 12 ans **tous les mercredis** de **7h30 à 18h30**. Des activités sont prévues pour tous les âges et sur diverses thématiques: cirque, grands jeux, activités manuelles, jardins...

Un mercredi par mois dans chacun des deux centres de loisirs, les enfants accueillent les **Seniors Dynamiques** pour une activité cuisine, jeux, lecture ou jardinage, et partagent ensemble un moment convivial et intergénérationnel.

Lors des **vacances scolaires**, nous sommes ouverts **du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**.

Retrouvez les infos pratiques et les **inscriptions** aux P'tites Bouilles, au Moulin ou sur www.buldemomes.fr

Mail: servicejeunesse@buldemomes.fr

Tel. Service jeunesse: 02 47 30 82 76

Tel. Accueil de loisirs: 02 47 30 02 20

LE PERISCOLAIRE

La super équipe d'animation accueille vos enfants au périscolaire tous les matins du lundi au vendredi de 7h30 à 9h et tous les soirs (sauf mercredi) de 15h30 à 16h30 sur un temps d'activités gratuit puis de 16h30 à 18h30 avec goûter, activités et aide aux devoirs.

ESPACE DE VIE SOCIALE

En partenariat avec la C.A.F., l'**espace de vie sociale** met en place tout au long de l'année des actions autour du thème de la parentalité. Des ateliers, des sorties et des événements sont programmés tout au long de l'année. Des actions incontournables comme la **Nuit du jeu** ou la **Disco Soupe** regroupent un grand nombre de publics variés de 0 à 99 ans.

En automne 2017 nous nous sommes retrouvés pour l'**inauguration du Pôle XXI** à Lussault-sur-Loire, où plusieurs animations (nature, jeux, musique, buvette et restauration) ont rassemblé plus d'une centaine de personnes sur la journée.

La dernière action de l'année, la **Disco Soupe 2017**, organisée dans le cadre du **Téléthon**, s'est déroulée dimanche 10 décembre au Pôle XXI (Lussault-sur-Loire) rassemblant 80 personnes. Une réussite malgré la pluie !

En 2018, nous clôturerons la Quinzaine de la Parentalité lors de la prochaine **Nuit du Jeu** qui se déroulera comme l'année précédente au foyer rural de **Saint-Ouen-les-Vignes** sous le thème du Moyen-Âge fantastique. Alors réservez votre **samedi 21 avril** et préparez déjà votre plus beau déguisement d'elfe, de lutin, d'ogre, de chevalier ou même de sorcier !

Dès les premiers beaux jours les activités nature reprendront, notamment dans le potager du mail, pas loin de l'école, ainsi que des évènements festifs.

Si vous souhaitez participer, apporter vos idées, aider à organiser ou autre, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons !

Mais en attendant, restez connecté sur la page facebook de Bul' de Mômes !

LIEN SOCIAL

Le service Lien social est toujours présent à Bul' de Mômes mais sous une forme un peu différente cette année. Les actions collectives et les mercredis intergénérationnels sont toujours d'actualité. Camille et Claire vous accueillent tous les lundis et mercredis au Moulin pour vous rencontrer, discuter et vous orienter vers les services adéquats.

Rejoignez l'équipe des seniors dynamiques ! Vous pourrez participer et/ou organiser vos futures activités, rencontrer des gens de votre âge, passer des moments conviviaux...

Le Lien social propose aussi l'atelier **Plaisir de chanter** animé par une intervenante musicale, Sandra Dovin. Ces après-midi apportent une réelle dose de bonne humeur et sont un remède efficace contre la solitude et l'isolement. Cette activité se déroule tous les **lundis après-midi de 14h à 15h30** au *Moulin* à Saint-Ouen-les-Vignes (tarif: 20€ par mois).

Pour tout renseignement ou inscription: liensocial@buldemomes.fr

Tel. Lien social: 02 47 30 82 78

VŒUX

L'équipe de Bul' de Mômes souhaite à tous les habitants de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes une belle et heureuse année 2018 !

INFOS ET CONTACT

Au **Moulin** – 4 rue Jean-Antoine Genty, 37530 Saint-Ouen-les-Vignes

Ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 17h30 et vendredi de 9h30 à 12h

Secrétariat: 02 47 30 82 75 / secretariat@buldemomes.fr

Service Jeunesse: 02 47 30 82 76 / servicejeunesse@buldemomes.fr

A.L.S.H. Les P'tites Bouilles – à l'école de Saint-Ouen-les-Vignes

Ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 8h45 et de 15h30 à 18h30

Tel: 02 47 30 02 20

Site internet : www.buldemomes.fr

Facebook : www.facebook.com/bul.demomes/



Foyer rural – Randonnées

Des débuts très prometteurs pour notre activité, lancée en septembre dernier !

Une quarantaine de participants se sont réunis sur des parcours de 8 à 12 km avec deux niveaux adaptés au rythme de chacun.

La reconnaissance des parcours est assurée par Gilles Dargouge, Martine Devergne et Amédée Leroux.

Et bien sûr à mi-parcours, un ravitaillement préparé par Josette Fournier, Lisette Dargouge, Philippe Devergne, Nicole et Pierrot Grenouilloux est partagé par tous. Merci à tous nos bénévoles !



Nous en sommes déjà à la 3^{ème} randonnée : deux sur Saint-Ouen-les-Vignes et une sur Neuillé-le-Lierre. La reprise a lieu le 21 janvier 2018.

Vous pouvez nous rejoindre et vous inscrire auprès de Gilles au 02.47.30.18.81.

Toute l'équipe du Foyer Rural, riche de ses activités variées (Théâtre, Informatique, Pétanque, Art Floral, Astronomie, Randonnées pédestres - sans oublier le repas des aînés) vous souhaite une bonne et heureuse année 2018 !



Foyer rural – Troupe de théâtre

Nouveau spectacle à Saint-Ouen en janvier 2018

Dans quelques jours, la troupe du Foyer rural remontera sur les planches pour cinq représentations – pour accueillir un public de plus en plus nombreux, il a fallu passer l'an dernier de quatre à cinq représentations –, et fêtera au printemps ses **cinquante ans d'existence** : une institution ! Elle est composée de 19 membres âgés de 10 à 80 ans qui viennent de six communes différentes (Saint-Ouen, Amboise, Chargé, Limeray, Monteaux, Montreuil).

Au programme, des sketches du Petit Théâtre de Bouvard, de Pierre Dac et Francis Blanche, puis une comédie de Jean-Paul Cantineaux, Le Trou de la Sécu, ou comment dans la salle d'attente d'un médecin généraliste et d'une naturopathe, les patients trouvent des solutions radicales pour le combler.

Le spectacle sera joué à la salle du foyer rural :

- les samedis 27 janvier et 3 février à 20h30
- le vendredi 2 février à 20h30
- les dimanches 28 janvier et 4 février à 14h30

Tarif adultes : 7 euros

Tarif réduit enfants

Arrivée conseillée une demi-heure à l'avance.



Association « Un Temps Cité »

Quel bilan pour l'année 2017 qui vient de s'achever ? Beaucoup de satisfactions et quelques regrets !

L'association a poursuivi sa démarche d'ouverture à tous les styles de musique, proposant 3 concerts :

- le premier de la saison, le 11 juin, en partenariat avec la Communauté de Communes de Val d'Amboise et le service culturel de la ville d'Amboise, concluait un cycle de concerts entamés en 2016 sur le territoire de la C.C.V.A.

À l'initiative de la formation DuOrigine (flûte à bec et percussions), les concerts successifs, qui portaient sur différents styles de musique des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, s'enrichissaient de la participation d'invités musiciens et d'un lecteur. Dans notre village, la présentation portait sur la musique de cour à l'époque de Louis XIV et la lecture sur la carrière de Carlo Vigarani, Intendant des Menus plaisirs du Roi-Soleil et seigneur du fief de St-Ouen, constructeur de la partie la plus imposante du château actuel ;

- le second concert a eu lieu le 21 juin, à l'occasion de la Fête de la musique. Depuis longtemps, notre association désirait participer à cette fête nationale, mais les emplois du temps des musiciens n'avaient jamais permis la tenue d'un concert le jour-même. Voilà qui a été réparé en 2017, par un concert d'orgue donné par Sébastien Bujeaud, jeune organiste en classe master du Conservatoire de Tours ;

- le dernier concert, le 1^{er} octobre, a emmené les spectateurs forts nombreux dans un voyage musical au cœur de la nuit polaire. Dirigé par le talentueux Mathieu Bolcato, qui vient de reprendre la direction de la chorale Chante-Loire d'Amboise, l'ensemble vocal Lumen Lauulu a régalié l'assistance de mélodies inconnues, ancestrales ou contemporaines, du monde scandinave.

Le concert dédié à Carlo Vigarani par le DuOrigine et ses invités a, par ailleurs, été accompagné, en début d'après-midi, d'une conférence présentée par Jérôme de la Gorce, musicologue spécialiste. Il a retrouvé la trace de Carlo Vigarani et a fait connaître au monde universitaire l'évolution fondamentale que cet Italien naturalisé français a apporté à la scénographie, donnant à la cour du Roi-Soleil un éclat incomparable. Devant une cinquantaine de personnes, il a évoqué les aspects novateurs de l'œuvre de metteur en scène, décorateur et costumier dédiée aux plaisirs du Roi-Soleil de celui qui finit sa vie en châtelain de Saint-Ouen. Cette conférence a eu lieu dans une des salles du château de Carlo Vigarani, aimablement mise à disposition par son propriétaire, M. Borel, malgré de fortes contraintes liées aux travaux engagés. Qu'il en soit de nouveau vivement remercié : le plaisir de l'écoute des propos du conférencier a été multiplié par le fait d'être dans les murs qu'il avait fait construire et qui l'ont vu vivre.

Si 2017 a vu la reconduction de la soirée « Mille lectures », dans la salle du conseil municipal en mars, les Journées du patrimoine n'ont pas donné lieu à visites, la décision ayant été prise par le conseil d'administration de suspendre momentanément notre participation à cette manifestation nationale, faute d'un nombre suffisant de visiteurs, bien que nous l'organisions localement depuis de nombreuses années et que nous y soyons pourtant très attachés.

Autre déception : la difficulté à organiser le parcours de la randonnée biennale annoncée, qui nous a fait renoncer.

Mais nos participations au vide-bibliothèque de Pocé et au tout nouveau marché de Noël organisé début décembre par la dynamique association des « Scrapouillettes » ont été des moments très sympathiques de rencontres et de convivialité, nous rapportant en outre quelques finances supplémentaires.

2017 est mort, vive 2018 !

Quelles perspectives pour cette nouvelle année ?

Parmi les projets, deux magnifiques concerts qui demeurent cependant à finaliser :

- l'un, exceptionnel, par le quatuor Levionnois : composé pour l'occasion, ce quatuor qui viendrait aimablement en voisins regroupe les parents (Eric, violoncelle, premier violoncelle à l'Orchestre Philharmonique de Radio-France, et son épouse Hélène, violon, enseignante au Conservatoire de Tours et à l'École de musique d'Amboise, membre de l'ensemble Ronsard) et leurs deux fils, Yan (violoncelle, nommé aux Victoires de la musique 2011, notamment) et Ludovic (alto, invité régulièrement en tant que « jeune talent » aux festivals de Deauville et des Arcs), tous éminents musiciens de formations prestigieuses nationales et internationales ;

- l'autre mettrait en scène deux musiciens de talent pour un duo musical inhabituel, Mathieu Bocalto (cité plus haut comme chef de chœur de Chante-Loire et Lumen Lulu) au saxophone et Hélène Gendek au vibraphone, dans une œuvre composée par Jonas Muel, qui serait présentée en première nationale (et même mondiale !) dans notre église de Saint-Ouen.

Dans un tout autre domaine, l'association étend son champ d'action en organisant le 18 mars prochain son premier salon de la petite collection, dont vous trouvez le détail ci-dessous. Nous vous attendons nombreux !

La lecture d'une œuvre, dans le cadre des « Mille lectures » est envisagée pour le courant du mois de mars.

Notre participation aux Journées du Patrimoine et l'organisation de la randonnée seront dans les sujets à débattre prochainement.

A vous tous, Audoniennes et Audoniens, les membres d'Un Temps Cité présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous attendent nombreux à notre différentes manifestations.

La présidente,
Dominique PIAZZA-DUMAY

Salon « Passion – Collections »

Organisé par l'association Un Temps Cité, le salon aura lieu le **18 mars 2018, à Saint-Ouen-les-Vignes.**

Que vous soyez collectionneur, acheteur, vendeur ou simple "curieux", venez nous rendre visite. Vous découvrirez aussi bien l'exposition que la vente d'objets de collections comme par exemple : jouets anciens, B.D., disques, flacons, affiches, timbres philatéliques, cartes postales, photographies, voitures miniatures, buvards, billets de banque, fèves, autographes, capsules de Champagne (et autres vins pétillants), documents anciens divers...



En fait, tout ce qui peut se collectionner... Retenez donc bien la date du 18 mars 2018 !

Les exposants peuvent dès à présent prendre contact avec Michel DESVAUX
de préférence par mail : michel.desvaux@laposte.net, ou par téléphone au 02.47.23.27.57.

Les Scrapouillettes

Les Scrapouillettes ont eu le plaisir d'accueillir de très nombreux visiteurs à l'occasion du premier Marché de Noël créatif et gourmand de Saint-Ouen-les-Vignes.

Cette journée festive du 2 décembre dernier a en effet réuni plusieurs exposants locaux (artistes et artisans d'art et de bouche) mais également des associations telles que Bul' de Mômes qui a animé un atelier cuisine et bricolage, ou Un Temps Cité (stand autour du projet de l'Arbre de la Liberté).



Les enfants de l'école ont inauguré le salon avec plusieurs chants qui ont plongé les premiers visiteurs dans l'ambiance de Noël. Les parents ont ensuite pu admirer et acheter les créations de leurs enfants, faites auparavant avec les Scrapouillettes venues dans l'école. Par ce geste, les parents ont participé au financement du projet "Cirque" de l'école ou encore offert aux plus petits une balade en poney avec les Écuries du Plessis.

L'après-midi a été ponctuée d'ateliers scrap, calligraphie, jeux de société, cuisine et bricolage mais également par les contes de Monsieur Talon.

Enfin, le Comité des Fêtes de Saint-Ouen-les-Vignes a permis aux visiteurs de se restaurer sur place et de se réchauffer autour d'un petit vin chaud.

Cette journée, riche en partage, a fait la joie de tous, visiteurs et exposants, dans un foyer qui avait revêtu ses habits de Noël.

Les Scrapouillettes, ravies de cette première expérience, profitent de l'occasion pour vous souhaiter une excellente année 2018 créative et gourmande !

Contact: Lætitia FORREZ,
09.51.56.73.04



Vagabondage des animaux

Un souci récurrent, c'est celui des animaux domestiques errant sur la voie publique. Et de toutes tailles : cela va de la poule au cheval, en passant par les chiens, les bovins et même un petit bouc !

Bien sûr, il y a des « évasions » accidentelles, exceptionnelles. Mais, bien souvent, c'est l'insouciance des propriétaires d'animaux qui est en cause – un portail mal refermé, une clôture en mauvais état...

Outre les dégâts que peuvent provoquer ces animaux, un problème plus grave est le risque d'accident, d'autant plus que notre commune est traversée par une route départementale fort fréquentée et par celle du centre bourg. Lorsque des animaux errants se retrouvent à proximité voire même sur ces voies, on peut tout craindre. Si l'animal est généralement la première victime de l'accident (ce qui est déjà très regrettable) il peut aussi en causer d'autres et c'est bien le propriétaire de l'animal qui, dans ce cas, est responsable

Rappel de quelques règles de vie

À la fin de l'hiver et à chaque printemps est jouée la même pièce. La végétation repart et... à toute heure, des bruits de tondeuses, de débroussailluses ou d'autres outils avec parfois en trame de fond les aboiements des chiens du voisinage. Ce qui justifie le rappel de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 qui réglemente la vie collective :

1. « Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils, tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, compresseurs... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité ne peuvent être effectués que :

- . les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- . les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- . les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h.

2. Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, en particulier de chiens ou d'animaux de basse-cour, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ».

Terrain de jeu pour les plus jeunes, de promenade pour les adultes, l'île et ses abords ne constituent pas un espace dévolu aux déjections canines. Des sacs ont été mis à la disposition des propriétaires de chiens pour permettre aux plus imprévoyants de recueillir les déjections de leur animal préféré et préserver ainsi la propreté et l'hygiène des espaces publics de la commune.



Vigilance incendie

Rappelons que les incendies dans la nature peuvent être évités par des gestes simples et l'application de mesures élémentaires et de bon sens. Chacun d'entre nous est acteur de la prévention.

Débroussailler : L'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée et il sera maîtrisé plus facilement. Dans de nombreuses régions de France, le débroussaillage est devenu obligatoire.

Éliminer les imprudences qui représentent la principale cause de départ des feux :

- mégot de cigarette jeté par la fenêtre de la voiture (rue de Gerbault au mois de mai),
- brûlage sauvage au fond du jardin (encore constaté au mois de juin avec une température de 35°C !),
- barbecue dans zone à risques, et toujours avec un tuyau d'arrosage à portée de mains
- Engins festifs du 14 juillet (pétards, feu d'artifice, lampions, ...)



Remplacement des portes nord et sud de l'école, été 2017
Photo Marie-Thérèse Feireisen

Marie-Joëlle Adrast, l'engagement d'une femme dans l'action locale**L'itinéraire d'un engagement citoyen**

Lorsqu'elle s'installe à Saint-Ouen-les-Vignes en 1975, Marie-Joëlle Adrast ne conçoit pas de vivre dans une commune sans s'impliquer dans la vie sociale locale. C'est d'abord, dans le cadre associatif comme adhérente active de l'Association des Parents d'Elèves puis dans celui des comités consultatifs comme membre du Comité Communal d'Action Sociale et de la Commission des Affaires Scolaires. C'est ensuite, au sein des différentes municipalités de Saint-Ouen de 1995 à 2017 : d'abord comme première adjointe des maires Guy Deniau (de 1995 à 1999) et François Hess (de 2001 à 2008) ensuite, en qualité de maire, de 2008 à 2017. C'est enfin, au sein des intercommunalités qui se mettent en place, à partir de 1999, comme Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Deux Rives puis de la Communauté de Communes du Val d'Amboise à partir de 2008. Au-delà des réalisations dont quelques-unes seront évoquées par la suite, son engagement dans la vie politique locale est dominé par quelques lignes directrices qui ont orienté son action.

**Servir les habitants**

A l'origine de cet engagement, il y a, sans doute, une volonté marquée d'être au service des habitants, des plus modestes d'entre eux et d'apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin. De là, l'importance qu'elle accorde dans ses différentes fonctions à l'action sociale. A une époque où le territoire est moins densément quadrillé qu'aujourd'hui par les assistantes sociales, l'adjointe en charge du dossier va au contact des personnes et des familles, est à leur écoute, soutient les dossiers auprès de la commission cantonale du Conseil Général, intervient auprès des bailleurs de logements sociaux, met en place lorsque c'est nécessaire une aide d'urgence.

Défendre les intérêts de la commune

Madame Adrast comme adjointe et surtout comme maire, a toujours été guidée par la défense des intérêts communaux. Pour cela, elle s'impliquera dans diverses instances intercommunales, communautés de communes, syndicats... Sa ténacité lui permettra d'obtenir gain de cause dans des dossiers comme celui de l'assainissement de la zone du Plessis – zone argileuse où l'infiltration des eaux usées s'avère difficile – et plus récemment des Souchardières et de Gerbault (réalisation qui devrait intervenir dans les mois à venir). Elle a aussi contribué, dans ce domaine, à faire avancer les dossiers sur la mutualisation entre les communes et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Dans cette perspective elle a su avoir une vision élargie du territoire local. Elle a œuvré à la fusion des deux communautés de communes et a eu le courage de poser publiquement la question du cadre territorial pertinent dans l'avenir d'une commune rurale comme Saint-Ouen.

Maîtriser et réduire l'endettement de la commune

Depuis le début des années 2000, le poids de la dette a fortement limité l'ambition et le nombre de projets des équipes municipales en place. Aussi, celles-ci ont-elles mis en place une politique drastique de réduction des dépenses : baisse des indemnités des élus, économie sur toutes les dépenses de fonctionnement, renégociation de nombreux contrats... Cette orientation initiée lors du mandat de François Hess, notamment par l'adjointe aux finances Dominique Piazza-Dumay, a été poursuivie depuis. De près de 100 000 € en 2001, les échéances annuelles à payer sont passées, sur la seule période 2015-2017, de 82700 € à 46700 €. Elles seront de 14700 € en 2021. Cette politique, soutenue avec constance par Mme Adrast, permettra aux équipes municipales suivantes de disposer de marges de manœuvre même si chacun connaît les contraintes budgétaires qui pèsent actuellement sur les communes.

Développer les équipements et structures et services à la population

Au-delà de l'entretien et de la réhabilitation du patrimoine dont la maison dite « du notaire »* dans le centre bourg fournit un exemple, l'action municipale, sous l'impulsion de Mme Adrast, a toujours eu le souci de développer l'attractivité de la commune. Dans cette perspective, elle s'est efforcée, d'une part, de maintenir ou de créer des activités et des services, d'autre part, d'adapter les équipements collectifs à la réglementation et aux besoins de la population et des associations.

Cette volonté l'a amenée à soutenir ou impulser au sein des communautés de communes de la CC2R puis de la CCVA des réalisations cofinancées comme l'ouverture d'un « Tabac-presse » accompagné d'un logement, la rénovation de la boulangerie (logement communal, locaux commerciaux communautaires), l'implantation d'un Relais d'Assistantes Maternelles et d'un Centre de Loisirs animés par l'association Bul'de Mômes ainsi que d'ateliers municipaux suite à l'acquisition et à la restauration du moulin du centre bourg.

La réhabilitation du foyer rural construit dans les années soixante constitue un bel exemple d'adaptation d'un équipement collectif. Après plusieurs années de thésaurisation avec l'ouverture d'une ligne de crédit abondée régulièrement, le projet est arrêté durant la mandature 2008-2014 en prenant en compte la réglementation concernant la sécurité et l'accessibilité des personnes handicapées ainsi que les besoins des associations et les possibilités financières de la commune. Il sera mis en œuvre en 2014-2015 et inauguré en juin 2015. Cet équipement est utilisé chaque semaine par quatre associations qui y organisent six activités différentes ; il est loué presque tous le weekend (en priorité à des Audoniens) lorsqu'il n'accueille pas de manifestations organisées par les associations (repas des aînés, salon des arts créatifs, théâtre, loto, nuit du jeu, goûter des anciens, bourse aux jouets et aux vêtements...). L'école et l'Accueil de Loisirs de Bul'de Mômes l'utilisent régulièrement. Aujourd'hui, c'est l'équipement le plus sollicité de la commune.

Sans citer de manière fastidieuse tous les travaux d'adaptation réalisés à l'école, rappelons simplement la construction de la cantine par la CC2R (2005), la réalisation de l'espace récréatif du « Petit Pré » et la rénovation des toilettes (2017).

Animer des équipes

Concevoir l'action communale dans un cadre collectif, le conseil municipal comme une équipe dans laquelle chaque membre enrichit l'action du groupe de ses connaissances, de sa personnalité et de ses compétences a toujours été au centre de la conception de la gouvernance d'une commune mise en œuvre par Marie-Joëlle Adrast. Tout en sachant et en regrettant que les nécessités d'action au jour le jour et la disponibilité, souvent contrainte, des conseillers ne permettent pas toujours de mettre en œuvre ces principes.

Au-delà des adjoints comme Jean-Claude Bredèche, Marie-Thérèse Feireisen, Jean-Luc Marida, Guy Passemard, Dominique Piazza-Dumay, Anne Truet, Michel Vellaine, il conviendrait là de citer tous les conseillers qui l'ont accompagnée dans ce cheminement et ont participé à l'effort collectif.

Cet engagement municipal, dans une commune rurale, fut, sans doute, pour elle l'occasion d'un épanouissement personnel nourri de contacts humains exceptionnels. En témoigne sa connaissance approfondie de la commune et de ses habitants. Mais, c'est aussi une activité chronophage qui concerne tous les jours de la semaine comme ces appels, y compris le dimanche, pour une fuite d'eau, des animaux errants – veaux, vaches, chevaux, bouc, chiens... - une chute d'arbre, un accident, une alerte météo... Une vie où l'on est toujours sur le qui-vive. Elle peut faire de la Mairie la première maison de celle qui exerce la fonction de Maire. Cela est possible grâce au soutien de la famille (merci à M. Pierre Adrast) et tant que la santé suit. Lorsque cette dernière condition n'est plus remplie, la fonction devient difficile à assumer. C'est ce qui a conduit Marie-Joëlle Adrast à renoncer à sa fonction de Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, la mutualisation et les finances à la CCVA, en décembre 2015, puis à démissionner de ses fonctions de maire en septembre 2017. Ce sera de sa part une décision courageuse et honnête mais aussi à l'origine d'un grand regret, celui de ne pas avoir pu conduire l'équipe jusqu'au terme du mandat en 2020.

Si, pour ce qui concerne les réalisations, les choix faits par Marie-Joëlle Adrast comme Maire peuvent être discutés par les Audoniens, les qualités morales d'intégrité, de souci constant de l'intérêt collectif, de l'équité entre les citoyens ne peuvent être remises en cause. Donner aux affaires publiques et aux habitants d'une commune, dans le cadre d'une fonction peu gratifiante, plus de vingt ans de son temps, donc de sa vie, c'est un beau cadeau dont il serait bon que tous les citoyens aient conscience. Marie-Joëlle Adrast s'inscrit ainsi dans la longue continuité républicaine d'Audoniens qui ont consacré une partie de leur vie à leur commune et ont laissé leur marque dans le paysage dont nous sommes les héritiers. Aujourd'hui, le relais est passé à une nouvelle équipe qui, autour de Philippe Deniau, s'inscrira dans l'histoire de Saint-Ouen avec un regard, des idées, des réalisations et des rêves différents.

** « La maison du notaire » ou « maison Boutet » : ce bâtiment du XVII^{ème} siècle, acheté par la communauté de communes, a été réhabilité en préservant l'aspect extérieur et en aménageant l'intérieur en logements sociaux dans le cadre d'un projet associant la C.C.2.R. puis la C.C.V.A., Touraine Logement et la commune de Saint-Ouen.*

Jean-Luc MARIDA

Bonne retraite, Annie !

Pour célébrer le départ en retraite d'Annie Vlamincq, évoquons ce qu'a été sa vie professionnelle, d'abord dans la région où elle est née, le Nord, puis en Touraine. C'est à l'âge de 20 ans que Mademoiselle Deschamps fait son entrée officielle dans la vie active, en tant qu'enseignante dans un C.E.S. de Maubeuge. Après cet épisode au service de l'Éducation Nationale, elle passe à un tout autre domaine en participant à l'entreprise familiale en tant que secrétaire. Voilà pour la période nordique.

Le début des années 80 voit un changement important dans la vie d'Annie, un changement géographique : installation en Touraine où, fidèle dans son choix professionnel, c'est un emploi de bureau qu'elle va occuper, onze années au Crédit Agricole de Tours. Elle laisse un bon souvenir à tous : la preuve, un ancien collègue, ne pouvant être là ce soir, nous a demandé de lui adresser tous ses vœux...

Ensuite, conjuguant vie familiale et travail, elle passe deux ans en tant que secrétaire-comptable dans l'entreprise de son mari, puis dans une entreprise d'Amboise. Et c'est le retour à l'école, à St-Ouen-les-Vignes où Annie occupe divers postes, encadrement des enfants, gestion de la bibliothèque jusqu'en 2006. Et c'est alors qu'Annie vient s'asseoir derrière le bureau d'accueil de la mairie. Une fois assise sur ce fauteuil, elle n'a plus voulu en bouger !



Mais l'accueil en mairie, ce n'est pas si simple que ça, ce n'est pas juste dire bonjour avec un grand sourire, ce qu'Annie fait néanmoins très bien, c'est une multitude de tâches diverses : l'état-civil, les actes de naissance, mariage, décès, la réception des dossiers de permis de construire, la gestion de la cantine, etc. - ce qui l'a bien occupée pendant onze ans et demi.

En dehors de son travail, Annie déborde de curiosité et de dynamisme : se consacrer à des activités sportives et culturelles, concerts, théâtre, cinéma, expositions, et recevoir famille et amis. Un programme chargé auquel Annie va pouvoir maintenant consacrer tout son temps et découvrir ce qu'est la dure vie d'une retraitée "surbookée".

De tout cœur et en toute confiance, souhaitons à Annie une bonne retraite, à la fois paisible et active !

Marie-Thérèse FEIREISEN

Ce soir-là, à Saint-Ouen... Festival « La Preuve par trois »

Ce soir-là, il y avait de la musique, des chansons, de la danse, des pantomimes, du jonglage, des contorsions, du rythme, de l'absurde, une atmosphère électrique et déjantée...

Ce soir-là, il y en avait pour les yeux, pour les oreilles, pour le cerveau - le gauche et le droit - pour les mains, pour les pieds et pour les cordes vocales.

Ce soir-là, il y avait des sourires, des rires, de l'étonnement, de la surprise, de l'émotion et de la lumière dans les yeux des spectateurs.

Ce soir-là, il y avait surtout des artistes, des vrais de vrais et des pros, en chair et en os, du spectacle vivant dans la salle du foyer rural transfigurée pour l'occasion, avec une scène côté fenêtres, des chaises en demi-cercle, des projecteurs, une sono... Ce n'était pas Bercy mais presque, avec de l'imagination.

Et de l'imagination, il y en avait ce soir-là avec un duo parfaitement synchronisé composé de Régis et Gérald et leur offre spéciale, un spectacle de chansons discount. Il y en avait aussi avec un dompteur de public en la personne d'un Mathieu Moustache dans tous ses états.

Et il y en avait aussi de la bonne volonté, avec des Scrapouillettes qui assuraient la restauration et le bar.

C'était à Saint-Ouen-les-Vignes, le 18 novembre dernier, le troisième spectacle du festival de l'humour « La Preuve par Trois » financé par la Communauté de Communes du Val d'Amboise et monté par une association « L'Intention publique ». Un festival conçu pour rapprocher les manifestations culturelles et artistiques des habitants des communes rurales.

Ce soir-là, il y avait peu d'Audoniens, une quinzaine. Mais heureusement, il y avait de nombreuses personnes des communes alentours venues vivre un moment de partage, de convivialité et d'oubli du quotidien dans le rire.

Jean-Luc MARIDA



JOBTOURAINE.FR, LE SITE DE RENCONTRES POUR L'EMPLOI EN TOURAINE

C'est dans le but de dynamiser l'emploi local, de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires de R.S.A. et plus généralement des demandeurs d'emploi tourangeaux que le Conseil départemental a développé le site internet gratuit

jobtouraine.fr

Ce site met en relation les demandeurs d'emploi et les recruteurs d'Indre-et-Loire : il s'appuie à la fois sur la localisation géographique des candidats et des annonces publiées, mais également sur le croisement des compétences attendues avec celles des candidats. Les liens se créent automatiquement, favorisant le rapprochement entre l'offre et la demande locales.

Les deux maîtres-mots du site **jobtouraine.fr** : simplicité d'utilisation et proximité.

Une hotline est à disposition pour tout renseignement : **02.47.31.45.50** (prix d'un appel local)

jobtouraine@departement-touraine.fr

Pour faire LA bonne rencontre professionnelle près de chez vous, rendez-vous sur www.jobtouraine.fr !

DÈS 50 ANS, LE DÉPISTAGE, C'EST TOUS LES DEUX ANS !

À partir de 50 ans, les dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal sont des habitudes de santé à adopter et à renouveler tous les deux ans.

En Indre-et-Loire, le Centre de Coordinatin des Dépistages des Cancers (C.C.D.C.) vous invite tous les deux ans à réaliser une mammographie pour le dépistage du cancer du sein et un test immunologique pour le dépistage du cancer colorectal. Le C.C.D.C. est également en charge du dépistage du cancer du col de l'utérus. Ces examens sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

En 2016 à St-Ouen-les-Vignes :

le taux de participation au dépistage du cancer du sein était de **70%** ;

le taux de participation au dépistage du cancer du col de l'utérus était de **71%** ;

le taux de participation au dépistage du cancer colorectal était de **39%**.

PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN TRAITANT OU CONTACTEZ LE C.C.D.C. :

02.47.47.98.92

www.ccdc37.fr



NOUVEAU SUR VOTRE TERRITOIRE

Vous habitez à Amboise, à Château-Renault ou dans les environs. L'un de vos proches souffre de troubles psychiques - schizophrénie, dépression, bipolarité, troubles obsessionnels compulsifs ?

Les adhérents de l'UNAFAM 37 sont prêts à vous rencontrer, à vous écouter et à vous informer.

Prenez rendez-vous au :

02.47.64.43.79

Un accueil confidentiel et personnalisé vous sera réservé

chaque lundi de 17h à 19h à

AMBOISE, Salle Marcel Orillard, rue du Clos du Bœuf, Quartier Malétrenne

CHÂTEAU-RENAULT, Maison des Permanences, 2 bd National

Vous pouvez aussi nous écrire par mail : 37@unafam.org

L'accueil des familles et des proches est la principale mission de l'Unafam. Il est exercé par des bénévoles eux-mêmes confrontés à la maladie d'un proche et formés à cet effet.

LE CENTRE DE PÉRINATALITÉ D'AMBOISE

Créé en 2003 à la suite de la fermeture de la maternité, le centre de périnatalité est un service public de proximité.

Ce centre regroupe les consultations faites dans le cadre du suivi de la grossesse (en plus de sa mission de suivi gynécologique) :

Suivi de la grossesse dès les premiers signes / Echographies obstétricales / Préparation à la naissance et à la parentalité (classique, sophrologie, hypnose, piscine, séances papas...) / Sevrage tabagique / Rééducation et suivis postnataux / Aide à l'allaitement / Suivi psychologique en lien avec la périnatalité.

Ce centre permet également aux mamans des environs d'Amboise de faire leur séjour postnatal à proximité de leur famille.

En effet, il peut accueillir des mamans, uniquement en chambres individuelles, quelques heures après la naissance du bébé, le temps de laisser s'installer en douceur la première période de cette nouvelle vie de famille.

Quelle que soit la maternité où a lieu l'accouchement, le transfert vers le centre de périnatalité d'Amboise peut se faire sur simple demande.

La visite du service est possible en appelant le secrétariat.

Contact : **02.47.23.33.27** / Sages-femmes : **02.47.23.31.08** / Site : www.perinat-amboise.blogspot.fr

Le centre de périnatalité, dont le financement se trouvait menacé en 2017, est finalement maintenu (information rendue publique le 15/12/2017) avec 6 lits d'hébergement et la création prochaine d'une unité « mamans-bébés » pour les soins postnataux.

DU BEAU, DU BON, DU BIO... à la Bergerie de La Corbinière !

Installée à Saint-Ouen-les-Vignes au 26, impasse de la Corbinière, depuis maintenant un peu plus de deux ans, Agnès LE DOUAIRON, une passionnée d'animaux, s'y consacre à l'élevage des brebis, avec l'idée de développer son activité de manière résolument locale.

Initialement composé d'une cinquantaine de brebis et, malgré des pertes l'année dernière (dus à des problèmes d'acclimatation, entre autres...) mais compensées par de nouvelles acquisitions, son troupeau en compte maintenant soixante. Toute l'année, avec la volonté de respecter scrupuleusement les normes et contraintes imposées par le label « bio », elle fabrique des produits laitiers : fromages, yaourts, etc...

Ayant augmenté son cheptel en hébergeant aussi quelques chèvres, elle propose une nouvelle tomme : la "brebis-chèvre".

Outre quelques marchés régionaux, la **vente à la ferme** a lieu **tous les mercredis et samedis de 10h à 13h**.

Pour en savoir plus, ou pour joindre Agnès : **06.77.11.09.34**

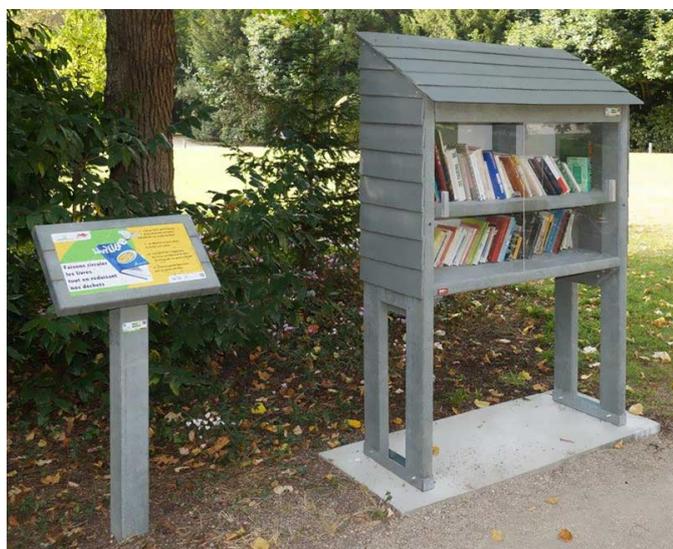
lacorbiniere37@hotmail.com

Page Facebook : bergerie la corbinière

La borne LIVR' LIBRE

Cette petite bibliothèque de rue installée en 2017 est située dans le square entre la Mairie et le bar-tabac-presse.

Conçue comme un service de proximité, elle accueille vos livres. Elle est libre d'accès. Chacun peut déposer ou retirer un ouvrage.



Vous y laissez le livre que vous souhaitez partager, le livre qui vous a plu mais que vous ne souhaitez pas garder, un livre pour enfant, ado, adulte... quel qu'en soit le sujet ou la forme, B.D., ouvrage pratique, roman...

Elle a pour but de permettre à tous d'accéder aux livres, mais aussi de leur donner une seconde vie et, pourquoi pas, d'initier des échanges entre lecteurs.

Elle est gérée par la commune. Son contenu est vérifié régulièrement ; les livres sont estampillés à l'aide d'un auto-collant.



Fabriquée avec des briques alimentaires recyclées et du plexiglas pour les vitres elle a été offerte par le syndicat "Touraine Propre".

Utilisez-la et faites-la connaître !

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE - www.saint-ouen-les-vignes.fr

LUNDI	8 h 00 – 12 h 00
MARDI	8 h 00 – 12 h 00
MERCREDI	Fermé toute la journée
JEUDI	8 h 00 – 12 h 00
 VENDREDI	8 h 00 – 12 h 00 / 14h00 – 17h30
SAMEDI	8 h 00 – 12 h 00

PERMANENCES DES ÉLUS

M. Philippe DENIAU, Maire

Samedi matin de 10h à 12h ou sur rendez-vous

Mme Dominique LAMBERT, Adjointe Environnement - urbanisme

Jeudi après-midi sur rendez-vous

M. Pascal CONZETT, Adjoint Bâtiments – voirie - assainissement

lundi matin de 10h à 12h

M. Jean-François HUBERT, Adjoint Culture, vie associative, communication

vendredi de 14h à 16h

Mme Claudette COURTOIS, Adjointe Affaires scolaires et sociales

vendredi matin de 10h à 12h

PERMANENCE DU SERVICE ENTOUR'AGE DE LA C.C.V.A. (pour les + de 60 ans)

À compter de février, tous les 1ers mardis de chaque mois de 10h à 11h.

ACCUEIL DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Mme BATAILLY, Tél : **02.47.30.48.48**

Accueil à la mairie de Saint-Ouen les 1er et 3ème jeudis de chaque mois de 9h30 à 12h, sur rendez-vous uniquement.

NUMEROS UTILES

Mairie de Saint-Ouen-les-Vignes : **02.47.30.18.87**

Bul' de Mômes, service jeunesse : **02.47.30.82.76** - www.buldemome.fr

A.L.S.H. Les p'tites bouilles : **02.47.30.02.20**

ENEDIS (ex-E.R.D.F.) : **09.72.67.50.37**

GrDF urgences : **08.00.47.33.33**

Veolia eau : **09.69.32.35.29**

DATES À RETENIR

Samedi 20 janvier à 11h30 : cérémonie des vœux au foyer rural

Samedi 27 janvier (20h30), dimanche 28 janvier (14h30, vendredi 2 février (20h30), samedi 4 février (20h30), dimanche 4 février (14h30) : nouveau spectacle de théâtre par la Troupe du foyer rural

Samedi 3 mars (20h) : repas indien (Association des Amis de l'Inde et du Monde)

Dimanche 18 mars : Salon « Passion – Collections » organisé par l'association Un Temps Cité

Dimanche 21 avril (16h) : Bul' de Mômes – La nuit du jeu

Dimanche 29 avril : Vide-grenier du comité des fêtes

Samedi 9 juin : École – Présentation des ateliers Cirque

Samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet : Festival B.D. « Les Courants »

Avec nos félicitations

Manon LEHOUX RENARD	25, impasse des Châtaigners	née le 30 juin
Nino BOSSARD	2 bis, rue de la Bourdonnerie	né le 25 septembre
Éléanor SEPTSEAULT POITTEVIN	1, rue de Jupault	née le 18 octobre

Avec nos vœux de bonheur

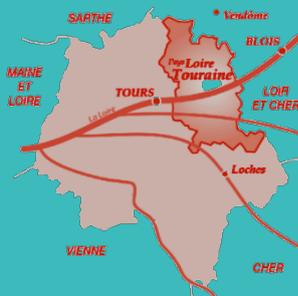
Matthieu ROBILLARD et Julie RIGARDIE	11, rue de l’Ancienne École	mariés le 5 août
Alexandre BONNET et Katia JARDIN	133, rue de la Clarcière	mariés le 16 septembre
Rodrigue VOISARD et Elodie LANDREAU	163, rue de la Clarcière	mariés le 14 octobre

Avec nos regrets

Patrick PINEAU	16, rue de l’Ancienne École	décédé le 21 août
----------------	-----------------------------	-------------------

[Pays Loire Touraine] :

Structure d'accompagnement, d'échanges, d'animation et de sensibilisation pour un développement durable du territoire.



Appui aux acteurs locaux



La **Région Centre-Val de Loire** soutient les projets des collectivités, associations, agriculteurs... du territoire à travers le **Contrat Régional de Pays et le dispositif A vos ID**, dont la gestion est confiée au Pays Loire Touraine.



L'**Europe** est également au cœur du territoire avec le **Programme LEADER 2014-2020** doté d'1,2 M€ pour financer des projets innovants contribuant à l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie.

Des thématiques diverses :

économie, services à la population, énergies, environnement, biodiversité, agriculture, mobilité, culture, patrimoine, tourisme...

Coordination des acteurs de santé



L'ensemble des acteurs du territoire se sont engagés dans un **Contrat Local de Santé 2017-2020** pour améliorer le parcours de santé des habitants. Des actions de prévention sont organisées : diabète, addictions, alimentation, sport, parentalité...

Connaissance et valorisation du patrimoine

Suite aux **inventaires du patrimoine** des communes du canton de Bléré et de la vallée de la Brenne, deux ouvrages sont édités : le premier est déjà disponible, le second le sera au printemps 2018. Un nouvel inventaire du patrimoine est engagé, en partenariat avec la Région, sur l'architecture et le mobilier des édifices religieux.

Dans le cadre du label **Pays d'art et d'histoire**, un programme d'animations tout public (visites, expositions, ateliers, projections, conférences, stages, Journées Européennes du Patrimoine...), des actions pédagogiques pour les écoles et une offre pour les groupes sont proposés chaque année.



Embrassons-nous Dame Blanche !
visite-spectacle dans les parcs et jardins



Randonnée Mois
Sans Tabac



Roseraie de Château-Renault,
création soutenue par les
fonds européens LEADER.



Ouvrage sur le patrimoine
du canton de Bléré (publié
en juin 2017).

Pays Loire
Touraine

Pays Loire Touraine

37530 POCÉ-SUR-CISSE - 02 47 57 30 83

contacts@paysloiretouraine.fr

www.paysloiretouraine.fr

